



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE
DU 26 JUIN 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le 26 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 20 juin, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Robin FRERET, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. DOSSANG Guy ; M. MACH Bernard ; M. BEHAR Claude ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène à partir de 18H25 (dossier 4) jusqu'à 19H36 (dossier 23) ; M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme DURANTON Nicole ; Mme DIOUKHANÉ Coumba à partir de 18H20 (dossier 2) ; M. ROUSSEL Emmanuel ; Mme LEBARBIER Stéphanie jusqu'à 19H36 (dossier 23) ; M. ADIGUZEL Erkan ; M. DAIX Jean-Robert ; Mme PECQUEUX Delphine ; M. DERRAR Mohamed ; M. MANÉ Abdoulaye à partir de 18H20 (dossier 2) ; Mme BANDELIER Lysiane à partir de 18H50 ; M. FRERET Robin ; M. ETTAZAOUI Driss ; Mme MORLOCK Sabine ; Mme JUIN Clarisse ; M. BENTHALA Mohammed ; M. GHZALALE Fouade à partir de 19H00 (dossier 12) ; M. CHAMPREDON Michel à partir de 18H25 (dossier 4) ; Mme HANNOTEAUX Maryvonne ; M. NOGAREDE Alain ; Mme CAILLAT Catherine ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; Mme VILAIN Mireille ; M. MORILLON Marc ; Mme PREVOST Annie suppléante de M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; Mme BAUGE Agnès ; M. WATEL Patrik ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène ; M. MOLINA Michel ; Mme BOCAGE Sophie ; M. FEUVRAIS Martial ; Mme BOSCHER Christine suppléante de M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel à partir de 18H25 (dossier 4) ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. RANGER Michel ; Mme BENARD Catherine ; M. ROUSSEL Cédric ;

ONT DONNE POUVOIR : M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à Mme JUIN Clarisse ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à M. Driss ETTAZAOUI ; M. PAVON Jean-Pierre a donné pouvoir à M. ADIGUZEL Erkan ; Mme AUGER Stéphanie a donné pouvoir à M. Guy LEFRAND ; M. LEPINTEUR Ollivier a donné pouvoir à M. ROUSSEL Emmanuel ; Mme LEBARBIER Stéphanie a donné pouvoir à Mme PECQUEUX Delphine à partir de 19H36 ; Mme LESEIGNEUR Diane a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène ; Mme LUVINI Françoise a donné pouvoir à M. Jean-Robert DAIX ; Mme BANDELIER Lysiane a donné pouvoir à Mme DURANTON Nicole jusqu'à 18H50 ; Mme MARAGLIANO Francine a donné pouvoir à Mme Sabine MORLOCK ; Mme LEON Patricia a donné pouvoir à M. Robin FRERET ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à M. BENTHALA Mohammed ; M. GHZALALE Fouade a donné pouvoir à M. DERRAR Mohamed jusqu'à 19H00 ; M. VEYRI Timour a donné pouvoir à M. SILIGHINI Gérard ; Mme CHARGELEGUE Simone a donné pouvoir à M. CHAMPREDON Michel ;

ABSENTS non représentés :

M. PRIEZ Rémi ; M. CAPUANO Giovanni ; M. CASTEL Patrick ; M. CHOKOMERT Patrice ;

M. Claude BEHAR

M. le Président, je suis présent.

M. Guy LEFRAND

Je suis heureux de vous voir, M. Behar. Vous n'avez pas été cité, non ?

M. Claude BEHAR

Je suis arrivé en retard.

M. Guy LEFRAND

Aucun souci. Je vous remercie, M. Behar. Très bien. Tous ceux qui étaient absents sont maintenant présents.

Approbation des procès-verbaux des Conseils d'agglomération du 15 avril, du 22 avril, du 29 avril et du 22 mai 2014

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, vous avez normalement dû recevoir les procès-verbaux des séances du 15 avril, du 22 avril, du 29 avril et du 22 mai 2014. Je vais vous demander si vous avez des remarques particulières à faire sur ces procès-verbaux, sinon nous allons les adopter. Vous n'avez pas de remarques particulières, je mets donc aux voix le PV de la séance du 15 avril. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

S'agissant du procès-verbal du 22 avril, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Procès-verbal du 29 avril. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Procès-verbal du 22 mai. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

J'avais fait quelques remarques auprès de Mme Moussel qui ont été prises en compte. Je dois reconnaître objectivement que les comptes rendus sont fidèles. Je remercie la personne qui s'en occupe.

M. Guy LEFRAND

Je pense que l'ensemble du Conseil communautaire s'associe à votre remarque, M. Nogarède. Effectivement, le travail a été très bien réalisé. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le compte rendu littéral des réunions de Conseil du 15 avril, 22 avril, 29 avril et 22 mai 2014

Communication des délibérations prises par le Bureau, par délégation du Conseil.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, ne m'en veuillez pas si par moments j'inverse les micros mais ceux-ci ne seront réparés qu'au mois de juillet. Il semble qu'il soit long de pouvoir réparer tout cela. Il peut donc y avoir encore certaines inversions de micros. Si je me trompe, ne m'en veuillez pas trop.

Mes chers collègues, je vais maintenant vous donner lecture des comptes rendus de décisions prises par le Bureau du 12 juin dernier par délégation du Conseil, ainsi que nous l'avions voté lors de la dernière séance. Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Président doit rendre compte des décisions prises par le Bureau. Vous avez eu normalement le compte rendu des délibérations prises par le Bureau du 12 juin dernier avec les dossiers du Conseil. Pour mémoire, je vous rappelle donc que le Bureau communautaire :

- a validé le plan de financement du projet d'aménagement du pôle intermodal de la gare, a sollicité les subventions afférentes à ce dossier et a autorisé le Président à signer tous documents à intervenir ;
- a accordé à Eure Habitat la garantie partielle du prêt CDC d'un montant de 647 600 €, a fixé le nouveau montant de la subvention versée par le GEA, et a modifié dans ce sens la délibération du 13 février 2013 ;
- a accordé une garantie d'emprunt à la SILOGE à hauteur de 50% sur un prêt de 1 451 469 € ;
- a accordé une garantie d'emprunt à la SILOGE à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 377 994 € ;
- a accordé une garantie d'emprunt à la SILOGE à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 030 385 €.

Je vous rappelle, par ailleurs, que certaines commissions qui viennent de se tenir n'ont pas formalisé d'avis. Certaines commissions, dans la mesure où les premières commissions étaient ouvertes à tous, n'ont pas souhaité formaliser d'avis puisque leur composition n'était pas encore formalisée par délibération. Il s'agit de la 1^{ère} et de la 3^{ème} commission. A contrario, d'autres ont émis des avis : la 2^{ème}, la 4^{ème}, la 5^{ème}, la 6^{ème} et la 7^{ème}.

C'est pourquoi aucun avis n'a été formalisé sur les projets de délibérations hormis pour le projet relatif à la CFE, compte tenu des avis divergents de la commission des Finances et du Bureau.

Parc d'activités du Long Buisson – Cession de terrain à la SAS Foncière du Lys (Master box)

M. Guy LEFRAND

Nous allons donc pouvoir passer aux délibérations. Mme Auger, Vice-présidente chargée du Développement Economique représente le GEA à l'assemblée générale de Cosmetic Valley, je vais donc vous présenter ses délibérations.

La première délibération est celle du Parc d'activités du Long Buisson avec une cession de terrain à la SAS Foncière du Lys (Master Box). La société Foncière du Lys souhaitait acquérir une surface de 9 900 m² sur Le Long Buisson pour y transférer la société Master Box spécialisée dans l'entreposage et le stockage non frigorifique et actuellement domiciliée rue du Général Leclerc à Evreux.

Ce transfert permettrait l'embauche – et vous y serez sensibles, mes chers collègues – de 5 nouveaux emplois. Toutefois, la 1^{ère} commission, compte tenu du projet et dans un souci de densification du foncier en zones d'activités, a souhaité redimensionner à la baisse la cession et propose de céder 6 000 m² à la société, le plan que vous devez avoir sur table précisant le périmètre exact des 6 000 m² proposés. Nous avons donc le choix entre proposer les 6 000 m² ou rester à la version initiale. Il me semble aujourd'hui que la proposition à 6 000 m² est tout à fait cohérente par rapport au projet. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ? J'ai une demande d'intervention de M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je vous remercie, M. le Président. J'ai regardé ce projet et je ne l'ai pas très bien compris car il me semble un peu étrange d'un point de vue juridique. En effet, cette SAS Foncière du Lys est représentée par la société G Capital ; or on oblige le Conseil communautaire à ne contracter qu'avec un monsieur qui s'appelle Guillaume Bertrand. Je voudrais donc savoir si le Conseil va vendre ces terrains à M. Guillaume Bertrand ou à la société SAS Foncière du Lys. Ce qui m'étonne c'est qu'au 9, rue du Général Leclerc nous retrouvons inscrites cinq ou six sociétés avec le même M. Guillaume Bertrand, dont la SCI Margaux créée en 2007, la Bbb Promotion créée en 2008 avec un capital de 2 000 €, la SCI des Esclangons, GB Patrimoine, BP Ingénierie etc. J'ai recherché ce qu'était la société G Capital. Evidemment, quand on cherche sur internet, on tombe sur un fonds de pension américain basé dans le Delaware, mais il se trouve que cette société G Capital-là est en fait une société à actionnaire unique, à savoir M. Guillaume Bertrand, dont le siège se trouve place Wagram à Paris (17^{ème} arrondissement). Ainsi, la SAS Foncière du Lys qui a été fondée en novembre 2013 est représentée par la société G Capital. Dans ce système-là, nous voyons un empilement de sociétés qui ne me semble pas très clair. Donc, Messieurs les Conseillers communautaires, je vous conseille de ne pas voter cette délibération, le montage financier qui l'entoure me paraissant complètement opaque. Je vous remercie, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Camoin.

Lorsque nous lisons la délibération, elle est on ne peut plus claire : l'acquisition du terrain est réalisée par la SAS Foncière du Lys présidée par la société G Capital, elle-même représentée par M. Guillaume Bertrand. Il est donc proposé de céder à la SAS Foncière du Lys ou à toute société, à condition que M. Guillaume Bertrand en soit le gérant, une parcelle située sur le Parc d'activités du Long Buisson. Les choses me semblent on ne peut plus claires sur ce sujet. Qu'il y ait des investisseurs multiples au sein d'une société n'est pas rare aujourd'hui dans une société mondialisée. En l'occurrence, la société Master Box est connue, elle propose la mise à disposition de box pour les personnes qui manquent de place ou qui veulent déménager et donc y installer leurs matériels. Il ne me semble pas y voir là de volonté de mainmise d'un groupe anglo-américain sur le monde financier d'Evreux. Je crois qu'il faut rester calme sur le sujet. J'entends vos remarques et je vous remercie, mais je pense qu'en l'occurrence, il n'y a pas de sujet : la SAS Foncière du Lys, représentée par M. Guillaume Bertrand, est clairement la société qui achète le terrain. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? 2 voix contre. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE (2 voix contre et 8 abstentions)** à la SAS Foncière du Lys représentée par M Guillaume BERTRAND ou toute société qu'elle se substituera à la condition que M. BERTRAND en soit le gérant, environ 6 000 m² de terrain sur le Parc d'activités du Long Buisson, au prix de 25 € le m² augmenté d'une TVA sur marge et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à fixer, en tant qu'éléments substantiels au contrat, la superficie et la parcelle attribuées à cette implantation et à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération ; la société (MASTER BOX) est spécialisée dans l'entreposage et le stockage non frigorifique.*

Parc d'activités du Long Buisson – Cession de terrain à la SARL EDP

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Parc d'activités du Long Buisson. Il s'agit de la cession d'un terrain à la SARL EDP. La SARL EDP est aujourd'hui locataire sur Le Long Buisson. Elle souhaite acquérir un terrain de 3 000 m² pour y développer son activité de prélèvements et d'analyses pour la recherche d'amiante dans l'air et les matériaux. L'entreprise emploie actuellement 20 salariés, son extension permettra l'embauche de 6 emplois supplémentaires d'ici un an et de 6 autres d'ici à 5 ans. Si je me permets de vous parler d'emploi, c'est qu'il s'agit d'un des sujets principaux que nous aurons à développer et que notre objectif, ici au Conseil communautaire, doit être de favoriser le développement des emplois et donc l'arrivée des entreprises sur notre territoire.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Il n'y a pas de demande, donc je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la SARL EDP représentée par son gérant, Monsieur Bruno PRESTI, environ 3 000 m² de terrain sur le Parc d'activités du Long Buisson au prix de 25 € le m², augmenté d'une TVA sur marge et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération ; cette société est spécialisée dans les prélèvements et analyses environnementales pour la recherche d'amiante dans l'air et les matériaux

Parc d'activités de la Rougemare – Acquisition de parcelles auprès de la Ville d'Evreux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Parc d'activités de la Rougemare. Il s'agit de l'acquisition de parcelles auprès de la Ville d'Evreux.

Lors de la commercialisation de la dernière parcelle de la Rougemare, il s'est avéré qu'une bande de terrain de 800 m² avait été oubliée lors du transfert de propriété au GEA en 2003. Il est aujourd'hui proposé de racheter cette bande de terrain à la Ville d'Evreux qui l'a déclassée au préalable, et ce à l'euro symbolique. Il ne s'agit donc pas pour la Ville d'Evreux de gagner de l'argent sur le dos du GEA. Qui est pour ? Qui est contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le rachat, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées AR 765 et AR 766 situées sur le Parc d'activités de la Rougemare appartenant à la ville d'EVREUX, **DECIDE** que les frais de géomètre et de publication d'acte administratif seront à la charge du GEA et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération ; ces parcelles avaient été oubliées lors de la cession au GEA, du parc d'activités à la création de la communauté d'agglomération d'Evreux.

Commune du Vieil Evreux - Parc d'activités de la Rougemare extension - Parcelles C144 et C117 appartenant aux consorts POINSIGNON - Renonciation à l'acquisition

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante : Commune du Vieil Evreux, Parc d'activités de la Rougemare extension. Il s'agit de renoncer à l'acquisition des parcelles C144 et C117 appartenant aux consorts Poinignon.

Il vous est proposé, mes chers collègues, de ne pas donner suite au projet d'acquisition de la propriété des consorts Poinignon, à savoir la station-service que tout le monde connaît bien sise sur l'extension du Parc d'activités de la Rougemare à l'entrée de la RN13, et de formaliser cette décision par l'annulation de la délibération n°2 du 23 janvier dernier. Cette demande de délibération est arrivée tardivement par le biais du notaire des époux Poinignon, et c'est pourquoi ce dossier n'a pas pu faire l'objet d'un examen en commission. Je vous signale par ailleurs que cette solution est proposée en parfait accord avec M. le Maire du Vieil Evreux. Je ne vois pas de demandes de parole. Qui est pour ? Qui est contre ? Des abstentions ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ANNULE** la décision n°2 du 23 janvier 2014 relative à l'acquisition de la propriété des consorts Poinignon sise Route de Paris au Vieil Evreux, qui prévoyait la participation forfaitaire du GEA, à un montant maximum de 56 412 euros, aux frais de dépollution des parcelles à acquérir et permettait la cessation d'activité préalable à une acquisition par l'EPF Normandie dudit bien libre et dépollué, qui décidait la signature de l'avant-contrat de vente, qui décidait de substituer l'EPF Normandie au GEA, dans le cadre de cette vente, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute convention constatant la libération des deux parties

Commissions communautaires – Désignation des membres

M. Guy LEFRAND

Commissions communautaires : désignation des membres.

Après le vote du 22 mai dernier instituant les sept commissions communautaires et fixant les règles de fonctionnement, le Conseil doit à présent procéder à la composition nominative de celles-ci.

Il est proposé d'ajouter, par ailleurs aux règles de fonctionnement, le remplacement possible, en cas d'absence ponctuelle, par un ou une des autres élu(e)s de la commune membre des commissions.

Vous devez avoir sur table le tableau complété consécutivement à l'envoi des propositions des communes. Pour mémoire, les communes pouvaient désigner trois Conseillers municipaux en plus de leurs Conseillers communautaires, soit quatre élus au total pour 33 communes de notre Conseil.

Nous avons noté la situation particulière du Val David où Madame le Maire a choisi de ne pas siéger dans les commissions et a désigné quatre Conseillers municipaux. Je parle sous votre contrôle, Mme Lemeilleur. Concernant l'opposition municipale d'Evreux, seuls MM. Nogarède, Silighini, Champredon et Mme Hanoteaux nous ont fait parvenir leur souhait. En attendant que le reste de l'opposition municipale d'Evreux nous fasse part de leur souhait de commission, nous avons donc à ce jour des commissions qui comprennent, en tenant compte des Vice-présidents en charge des secteurs concernés :

- 37 membres pour la 1^{ère} commission ;
- 33 membres pour la 2^{ème} commission ;
- 24 membres pour la 3^{ème} commission ;
- 36 membres pour la 4^{ème} commission ;
- 32 membres pour la 5^{ème} commission ;
- 40 membres pour la 6^{ème} commission ;
- 34 membres pour la 7^{ème} commission.

M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Je tenais tout d'abord à vous présenter mes excuses pour mon retard, j'étais à la Résidence Préfectorale pour une cérémonie de départ et il m'était difficile de partir avant la fin.

Par rapport à cet élargissement des commissions aux Conseillers municipaux, puisque la loi le permet à présent, je trouve qu'il s'agit d'une bonne chose. Lors de la dernière séance du Conseil, quand nous avons évoqué l'organisation des commissions et le règlement intérieur, vous avez suggéré qu'il y ait trois Conseillers municipaux par commune. Pour ma part, j'avais fait remarquer que tout le Conseil municipal de la ville d'Evreux était représenté à l'Agglomération étant donné qu'elle a 40 délégués sur 41. Je trouve un peu dommage que pour les autres communes, urbaines ou rurales, il n'y ait pas cette même égalité de traitement. Je suggère donc, sans revenir sur le vote de la dernière séance, de mettre peut-être le dispositif en expérimentation pour un an ou un an et demi et, si cela fonctionne bien, d'ouvrir à l'ensemble des Conseillers municipaux de toutes les communes la possibilité de s'inscrire. Testons cette façon de faire. Si vraiment il y avait trop de monde et que cela s'avérait ingérable, il nous serait évidemment difficile d'ouvrir ainsi les commissions mais si, en revanche, le dispositif fonctionnait bien, je trouverais plus égalitaire qu'effectivement tous les Conseillers municipaux de toutes les communes puissent venir, et ce compte tenu qu'Evreux a 40 Conseillers sur 41 et qu'il n'y en a que 3 pour les autres communes. Je trouve cela un peu dommage. Ma proposition est donc de mettre cela à l'essai, d'y revenir peut-être dans un an ou un an et demi et de faire une évaluation du dispositif.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie, M. Champredon. Il avait été prévu lors du vote sur ce sujet que nous y reviendrions en cas de difficulté. Je pense que nous sommes parfaitement en phase.

Mme Lemeilleur.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je voudrais simplement préciser que ce sont des raisons personnelles qui m'ont poussée à prendre la décision de ne pas participer aux commissions, j'ai des choses en vue.

Je voudrais également rebondir sur ce que vient de dire Michel Champredon. Quand j'ai choisi parmi les Conseillers municipaux qui souhaitaient participer aux commissions, j'ai dû faire un choix arbitraire puisque j'en avais un quatrième qui était volontaire pour faire partie de la commission Mobilités durables. Je trouvais que sa participation à cette commission aurait été intéressante dans la mesure où il est lui-même handicapé et qu'il pouvait donc apporter un témoignage et une expérience riche pour l'avancée des projets. Mais il a fallu que je fasse une croix dessus. Dommage.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Je pense que nous avons eu un vote très clair lors de notre dernier Conseil communautaire, ne revenons donc pas sur ce vote. Néanmoins, je garde en mémoire vos remarques, et nous aurons l'occasion de faire un point sur le fonctionnement des commissions d'ici un an, ou même avant si vous avez quelque difficulté. M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

J'ai bien compris que nous avons une place dans les commissions, si je ne me trompe pas.

M. Guy LEFRAND

Vous avez reçu comme tous les Conseillers de l'opposition de la Ville d'Evreux un mail qui vous demandait de vous positionner.

M. Emmanuel CAMOIN

Par habitude nous avons pensé que ce n'était plus nécessaire de nous positionner dans les commissions.

M. Guy LEFRAND

Vous faites comme vous le souhaitez, M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Nous pensions que cela n'était pas nécessaire puisque, systématiquement, nous sommes refusés. A présent, si la place est disponible, je me proposerai pour la 1^{ère} commission et pour la 7^{ème} commission et Mme Vilain se propose pour la commission Eau et Assainissement.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie de me le dire maintenant. Mme Vilain souhaite donc être dans la commission Eau et Assainissement et M. Camoin souhaite être dans les 1^{ère} et 7^{ème} commissions. Je vous rappelle que, lors de la délibération du 22 mai, il a été prévu que chaque Conseiller municipal d'Evreux soit dans une seule commission. Je vous demanderai donc de choisir entre la 1^{ère} et la 7^{ème} commission, M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je choisis la 1^{ère} commission.

M. Guy LEFRAND

La 1^{ère} commission. Je vous remercie.

Mme Leseigneur.

Mme Karène BEAUVILLARD

Mme Beauvillard.

M. Guy LEFRAND

Pardon. Vous le voyez, nous avons encore des soucis avec nos micros.

Mme Karène BEAUVILLARD

Veuillez m'excuser de mon retard, je me trouvais à la même cérémonie que M. Champredon.

M. Guy LEFRAND

Vous y représentiez la Ville d'Evreux.

Mme Karène BEAUVILLARD

Je souhaiterais faire partie de la 1^{ère} commission, si cela est toujours possible. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous arrivons à 39 personnes, il n'y a donc pas de souci. Mme Caillat.

Mme Catherine CAILLAT

M. le Président, je souhaiterais être inscrite sur la commission Gestion des déchets Environnement – Propreté.

M. Guy LEFRAND

Mme Caillat s'inscrit dans la 5^{ème} commission. Très bien. Je vous remercie.

M. Bentalha.

M. Mohamed BENTALHA

M. le Président, je souhaiterais changer de commission et passer de la 3^{ème} à la 5^{ème} commission (gestion des déchets et environnement).

M. Guy LEFRAND

Vous étiez la 3^{ème} commission et vous souhaitez passer à la 5^{ème}. J'espère que tout le monde ne va pas demander à changer de commission, cela risquerait d'être compliqué. Les commissions étant ainsi amendées, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE** à la composition des commissions communautaires

Collège Marcel Pagnol de Gravigny – Conseil d'administration - Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant du GEA - Lycée horticole et paysager d'Evreux – Annulation de la représentation du GEA

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante : elle concerne le collège Marcel Pagnol de Gravigny avec la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant du GEA et le lycée horticole et paysager d'Evreux avec l'annulation de la représentation du GEA.

Le lycée horticole relevant du code rural et non de l'Education nationale, il n'avait pas besoin de représentants du GEA. C'est dommage considérant tout le mal que nous avons eu à voter.

Il est donc proposé d'annuler, dans notre décision du 22 mai, notre représentation au sein de cet établissement (M. Molina et M. Gavard-Gongallud). A contrario, nous avons effectivement oublié – je présente mes excuses à M. Gantier et je le remercie de nous avoir prévenus – de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant du GEA au sein du conseil d'administration du collège de Gravigny. Il faut donc désigner un titulaire et un suppléant. Pour information, Gravigny est déjà représenté par deux élus de la commune qui ne sont pas Conseillers communautaires : Mme Boulat et M. Mouster. Pour l'instant, j'ai reçu la candidature de M. Mabire. Y a-t-il d'autres candidatures, soit au poste de titulaire soit au poste de suppléant qui est disponible ? M. Gilles.

M. Hervé GILLES

Je souhaite me présenter comme suppléant de M. Mabire.

M. Guy LEFRAND

M. Gilles souhaite se présenter comme suppléant.

M. Watel.

M. Patrik WATEL

Je me présente également au poste de suppléant.

M. Guy LEFRAND

Très bien.

Mes chers collègues, nous allons donc avoir à voter. Nous avons un candidat au poste de titulaire et deux candidats au poste de suppléant. Vous pouvez donc désigner M. Mabire, qui est le seul candidat au poste de titulaire, ou personne, ou quelqu'un d'autre. Nous avons, en revanche, deux candidats au poste de suppléants : M. Hervé Gilles et M. Patrik Watel. Vous avez devant vous les petits papiers. Je propose à ceux qui ont un pouvoir de remplir deux papiers. Nous allons ensuite procéder au vote.

M. Gérard SILIGHINI

Pourrais-je avoir un papier supplémentaire ?

M. Guy LEFRAND

Il manque à M. Silighini ainsi qu'à M. Derrar un bulletin de vote supplémentaire.

Pouvons-nous leur donner un bulletin supplémentaire ?

M. Gérard SILIGHINI

Je dirai, à la décharge de Mme Moussel, que j'avais deux piles et que je les ai mélangées.

M. Guy LEFRAND

Merci de votre honnêteté, M. Silighini. Mme Caillat.

Mme Catherine CAILLAT

Comme j'étais en retard, M. Silighini s'est beaucoup étalé et il a perdu ses papiers. Je précise que je n'étais pas chez le Préfet.

M. Guy LEFRAND

Etalez-vous avec M. Silighini, je ne veux pas le savoir.

M. Gérard SILIGHINI

A la limite je m'étendrai. « S'étaler », là c'est vous qui le faites, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Le débat s'élève. Nous allons pouvoir procéder au vote.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires afin qu'ils votent.]

Je vous donne, mes chers collègues, lecture du résultat de la délibération n°6 concernant le collège Marcel Pagnol de Gravigny. Sont donc élus M. Mabire (73 voix) en tant que titulaire et M. Gilles (44 voix) en tant que suppléant (M. Watel a obtenu 30 voix). Je vous rappelle que, par la même délibération, nous annulons la désignation au lycée horticole.

Le Conseil communautaire :

☞ **ANNULE** la désignation des représentants du GEA au Lycée horticole et paysager d'Evreux faite le 22 mai 2014, le GEA ne devant pas y être représenté, et **DESIGNE** M. Arnaud MABIRE, représentant titulaire et M. Hervé GILLES, représentant suppléant du GEA au sein du Conseil d'administration du collège Marcel Pagnol de Gravigny

Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (ADRESS) – Conseil d'administration - Désignation du représentant du GEA (un représentant)

M. Guy LEFRAND

Nous allons pouvoir passer à la délibération suivante qui concerne la désignation du représentant du GEA au conseil d'administration de l'Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (ADRESS). Je vous rappelle que cette agence a été créée en 2005 et qu'elle a pour mission d'aider à la création d'entreprises sociales et solidaires. Le GEA en est membre adhérent. A ce titre, le GEA est donc invité à désigner son représentant au sein du conseil d'administration.

J'ai reçu la candidature de Mme Auger. Y a-t-il d'autres candidatures ? Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de voter à mains levées. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Gardez la main levée le temps que nous comptons. 8 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (8 abstentions) Mme Stéphanie AUGER représentante du GEA au sein de l'Assemblée Générale de l'association ADRESS**

Association CICERONE – Conseil d'administration - Désignation du représentant du GEA (un représentant)

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante. Il s'agit là aussi de la désignation du représentant du GEA mais au sein de l'association CICERONE, qui est un Atelier et Chantier d'insertion dont l'activité tourne autour du vélo. Son action vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi. Le GEA est membre de droit du conseil d'administration et, à ce titre, doit désigner son représentant. J'ai reçu la candidature de M. Derrar. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidats, nous allons donc pouvoir voter à mains levées. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 9 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (8 abstentions) M. Mohamed DERRAR représentant du GEA au sein du Conseil d'administration de l'association CICERONE.**

Commission consultative des usagers des services publics – Composition

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante : commission consultative des usagers des services publics, pour sa composition. La commission consultative des usagers des services publics est obligatoire dans les EPCI de plus de 50 000 habitants. Elle étudie les rapports d'activités des services gérés en régies avec autonomie financière ou sous la forme d'une délégation de service public (DSP). Elle est consultée en amont pour tout projet de DSP ou de création de régie à autonomie financière. Depuis sa création au GEA, la CCSPL est composée de 5 élus et de 5 représentants d'associations d'usagers. Les élus sont habituellement le Président ainsi que les Vice-présidents en charge des secteurs dont les services publics entrent dans le champ de compétence des commissions et qui sont amenés tous les ans à présenter les rapports d'activités de ces services : eau et assainissement, gestion des déchets, transports. Pour mémoire, la commission se réunit une fois par an en fin d'année pour débattre des rapports d'activités des services. Le compte rendu de ces réunions est ensuite envoyé à tous les élus communautaires. Nous vous proposons donc la composition suivante, pour faire suite à ce qui est habituellement réalisé au niveau du GEA : M. Lefrand, M. Dossang (Vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement), Mme Durantou (Vice-présidente en charge des mobilités durables), M. Daix (Vice-président en charge de la gestion des déchets) et M. Molina (Vice-président en charge de la voirie).

Nous proposons également les associations UFC / Que Choisir, l'Association des Paralysés de France, l'UCIAL, le Comité des usagers des transports, l'Association Familiale d'Evreux.

M. Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

Merci M. le Président. Je trouve un peu dommage que nous soyons « juge et partie ». Je m'explique. Par exemple, s'agissant de la régie de l'eau et de l'assainissement, c'est le Vice-président en charge de ce secteur qui va présenter le dossier à la commission, je pense donc que cela fait un peu double emploi. J'aurais préféré que vous nommiez un autre membre de la majorité. Je n'ai rien contre les Vice-présidents que vous avez nommés mais j'aurais préféré que vous nommiez un membre de la commission de votre majorité pour aller à cette commission consultative. Cela fait un peu « juge et partie ». Je peux concevoir aussi les raisons de ce choix mais cela me gêne un peu.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède. En l'occurrence nous avons suivi ce qui était habituellement réalisé. Il me semble logique, notamment pour pouvoir apporter des éclaircissements, que ce soient les Vice-présidents qui siègent au sein de cette commission. La question s'est posée, c'est pourquoi je prends le temps de vous répondre, et je me suis également interrogé. Il est apparu, après avoir interrogé plusieurs membres de ce Conseil communautaire, qu'il semblait plus logique de maintenir dans cette commission les Vice-présidents concernés. Ainsi, nous sommes restés sur cette vision, oserai-je dire classique, de la commission consultative des usagers. Souhaitez-vous déposer votre candidature, M. Nogarède ?

M. Alain NOGAREDE

Je ne vais pas d'une façon permanente au suicide ! Non, non !

M. Guy LEFRAND

Vous savez, un suicide réussi est malheureusement permanent, par définition. S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose donc de voter à mains levées. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE (8 abstentions)** à 10 le nombre des membres de la Commission Consultative des Usagers des Services Publics : 5 élus du Conseil Communautaire et 5 représentants d'associations locales, **DESIGNE** les représentants du Conseil Communautaire tel que ci-après : M. Guy LEFRAND, Président, M. Guy DOSSANG, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement, Mme Nicole DURANTON, Vice-Présidente en charge des mobilités durables, M. Jean-Robert DAIX, Vice-Président en charge de la gestion des déchets et M. Michel MOLINA, Vice-Président en charge de la voirie, **INVITE** les représentants des cinq associations locales suivantes à être membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : Union Fédérale des Consommateurs de l'Eure / Que Choisir, Association des Paralysés de France, UCIAL, Comité des Usagers des Transports et Association Familiale d'Evreux et **ADOpte** le Règlement Intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Commission intercommunale d'accessibilité – Désignation des représentants du GEA (5 représentants)

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : commission intercommunale d'accessibilité. Il s'agit là aussi de désigner les représentants du GEA, et nous avons 5 représentants à désigner. La création de la commission intercommunale d'accessibilité est obligatoire dans les EPCI de plus de 5 000 habitants exerçant la compétence transports ou aménagement du territoire. Au GEA, elle est actuellement gérée par un agent mutualisé de la Ville d'Evreux en charge des services citoyenneté des personnes handicapées et de la commission communale. Pour des raisons pratiques, ses réunions se tiennent dans la foulée, si j'ose dire, de la commission communale d'accessibilité, les partenaires associés à ces deux commissions étant les mêmes. La commission intercommunale est habituellement composée d'élus du GEA, de représentants d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées et de techniciens. Je vous propose donc de procéder à la désignation de 5 représentants élus du GEA, étant entendu que tout élu intéressé par la problématique de l'accessibilité est le bienvenu à ses réunions. A ce jour, 6 candidats se sont déclarés, dont un qui s'est déclaré trop tard pour être inscrit sur les bulletins de vote mais dont je dois bien évidemment vous présenter sa candidature. Nous avons donc actuellement les candidatures de : Mme Duranton, M. Molina, M. Groizeleau, Mme Maragliano, M. Watel et M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Puisqu'il y a assez de candidats, je retire ma candidature.

M. Guy LEFRAND

D'accord. M. Champredon souhaite retirer sa candidature. Mme Lemeilleur.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je voudrais savoir si je peux porter la candidature de mon Conseiller municipal. Je vois que tout citoyen peut intégrer cette commission.

M. Guy LEFRAND

Ce sont des élus du GEA qui sont présentés ici traditionnellement.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je lis dans le document, s'agissant de la composition, que : « *La loi n'impose par une composition précise, mais prévoit que ces CIAPH soient constituées notamment de représentants de l'EPCI, d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées. Tout citoyen peut aussi se porter candidat à une CIAPH.* »

M. Guy LEFRAND

Bien sûr, c'est pourquoi je vous dis que cette commission est habituellement composée d'élus du GEA. Vous avez le droit de proposer une autre candidature que celle d'un membre du Conseil communautaire, sachant que, malgré tout, nous parlons ici des représentants du GEA. La loi le permet si vous le souhaitez.

Mme Monica LEMEILLEUR

Oui, je souhaiterais ajouter la candidature de M. Morissette.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, si vous souhaitez que soit candidat quelqu'un qui n'est pas membre du Conseil communautaire, ainsi que la loi le permet, vous en avez la possibilité. M. Champredon ayant retiré sa candidature, nous avons donc les 5 candidats qui sont inscrits sur votre bulletin de vote, plus la candidature de M. Morissette présentée par Mme Lemeilleur.

Chacun a ses bulletins, chacun a rassemblé ses bulletins. Nous allons donc procéder au vote. Pardon, excusez-moi, les services me précisent que nous avons le droit d'intégrer cette personne en plus en tant que citoyen et non comme représentant du GEA. Ainsi, Mme Lemeilleur, si vous le souhaitez, il peut intégrer la commission en tant que citoyen et non en tant que représentant du GEA. Il peut donc faire partie de la commission. Cette proposition vous conviendrait-elle ?

Mme Monica LEMEILLEUR

Cela me convient à partir du moment où il peut apporter son témoignage et son expérience en tant que personne handicapée. Ce sera un plus.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vous remercie. Je pense effectivement que cette solution est meilleure. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Excusez-moi, gardez les mains levées quelques secondes que nos fonctionnaires aient le temps de vous compter. 7 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (7 abstentions)** que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées sera composée de trois collègues : élu, représentants du secteur associatif et techniciens du GEA ; **DESIGNE** M. Guy LEFRAND, M. Guy DOSSANG, Mme Nicole DURANTON, M. Jean-Robert DAIX et M. Michel MOLINA membres du collège « élu » du GEA et **INVITE** M. Jean-Claude MORISSETTE du Val David à intégrer cette commission

Commission intercommunale des impôts directs (CIID) – Composition - Proposition de noms de commissaires

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : commission intercommunale des impôts directs. La commission intercommunale des impôts directs (CIID) se substitue à la commission communale des impôts directs pour les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. L'agglomération doit donc proposer 40 noms : 20 titulaires et 20 suppléants, au Directeur Général des Finances Publiques qui en retiendra 10 de chaque. La liste des 20 noms a été établie à partir des propositions de noms faites par les communes. Celle-ci se trouve sur table, mes chers collègues. Vous disposez du tableau complété consécutivement à l'envoi de propositions par les communes, étant précisé que cette proposition définitive est faite en tenant compte des communes qui accueillent le plus d'activités commerciales et industrielles : Evreux, 3 140 contribuables ; Guichainville, 244 ; Gravigny, 241 ; Saint Sébastien, 154 ; Le Vieil Evreux, 134 ; Normanville, 101 ; Angerville, 74 ; Arnières-sur-Iton, 60 ; Les Ventes, 43 ; Sacquenville et Le Plessis-Grohan, 39 ; Dardez, 5 ; La Trinité, 4 ; Saint Martin, 1. La présidence de cette commission sera assurée par M. Groizeleau. Y a-t-il des remarques sur cette commission intercommunale ? Le Directeur Général des Finances Publiques choisira 10 noms de titulaires et 10 noms de suppléants dans cette liste ainsi que cela se passe dans nos communes. Mme Caillat.

Mme Catherine CAILLAT

Non, ce n'est pas moi mais M. Silighini.

M. Guy LEFRAND

J'ai les deux. Je ne vais pas dire qu'il s'étale mais, toutefois, il est très proche de vous ce soir.

M. Gérard SILIGHINI

J'aurai juste une question. Les représentants sont-ils obligatoirement des élus municipaux ?

M. Guy LEFRAND

Non.

M. Gérard SILIGHINI

J'observe qu'Evreux ne présente que des élus municipaux, voire même que des Adjointes ou des Vice-présidents.

M. Guy LEFRAND

Parce que j'ai reçu ainsi ces candidatures. Ce n'est ni automatique ni interdit.

M. Gérard SILIGHINI

Merci.

M. Guy LEFRAND

Mme Lemeilleur.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je voudrais savoir s'il était normal que la Conseillère municipale du Val David qui s'était portée candidate n'apparaisse pas sur la liste. Nous avons envoyé le courrier à l'Agglomération. Il doit s'agir d'un oubli. Apparemment, je ne suis pas la seule pour laquelle la question se pose.

M. Guy LEFRAND

Les services me répondent qu'il y avait une multitude de candidats et que le tableau final tient compte du nombre d'activités commerciales et industrielles, lesquelles sont gérées par cette commission intercommunale des impôts directs puisque, je le rappelle, elle concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. C'est pourquoi j'ai donné tout à l'heure la liste des activités commerciales des communes.

Mme Monica LEMEILLEUR

Merci. Je garde le micro pour mon collègue.

M. Guy LEFRAND

On fait n'importe quoi ici ce soir.

M. Marc PERRIN

M. le Président, je souhaiterais, si cela est encore possible, poser ma candidature pour le poste de suppléant pour la commune du Vieil Evreux.

M. Guy LEFRAND

Nous n'avons effectivement pas de suppléant pour le Vieil Evreux. Je vous remercie. Je ne vois plus de demandes de prise de parole, je vais donc mettre aux voix cette liste. Qui est pour ? Qui est contre ? 3 voix contre. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Merci.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ARRETE (moins 3 voix contre et 3 abstentions) la liste des 20 titulaires et 20 suppléants qui seront proposés à la Direction générale des Finances Publiques en qualité de membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.***

Parmi ces membres, le Directeur des Finances publiques en choisira 10 titulaires et 10 suppléants. Cette commission intercommunale des impôts directs travaille à l'évaluation foncière des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels

Compte de gestion 2013

M. Guy LEFRAND

Nous allons attaquer le sujet des finances. Mes chers collègues, je voudrais faire un préambule avant que nous attaquions le compte de gestion et le compte administratif 2013 de notre collectivité. Lors du Bureau communautaire du 12 juin dernier, il a été proposé aux membres du Bureau de voter le compte administratif 2013. La difficulté a été que nous ne disposions pas de ce compte administratif 2013. Nous l'avons donc instamment demandé, nous avons eu quelques notes mais pas le compte administratif. Devant notre insistance, et notamment celle de M. le Vice-président des Finances et de moi-même, il nous a été précisé que le compte administratif 2013 n'était pas prêt. J'ai donc regretté qu'il nous soit demandé de voter au Bureau communautaire un compte administratif qui n'était pas prêt, et nous ne l'avons pas voté. J'ai ensuite demandé au cabinet KPMG de nous donner un audit rapide de ce compte administratif 2013 afin de savoir pourquoi nous n'en disposions pas et pourquoi ce compte administratif n'était pas réalisé. Je parle ici devant une assemblée de maires, vous savez comment se passe un compte administratif : vous arrêtez généralement les lignes budgétaires vers le 20-25 décembre, vous finalisez votre compte de gestion qui est transmis ensuite au Trésorier, lequel doit vous rendre un compte de gestion avant le 1^{er} juin afin que nous puissions voter le compte administratif avant le 30 juin. Quelle n'a donc pas été ma surprise de voir que le cabinet KPMG n'a pu réaliser cet audit du compte administratif puisqu'il n'était toujours pas disponible dans sa totalité. Quelle n'a donc pas été notre surprise à M. le Vice-président chargé des finances et à moi-même de voir que les services nous demandaient encore de signer des documents le 23 juin pour les envoyer aux services de l'Etat. Quelle n'a pas été notre surprise de voir que les services de l'Etat n'avaient pas renvoyé le compte de gestion avant le 1^{er} juin comme cela est obligatoire. Toutes ces surprises cumulées nous ont donc amenés à nous interroger, et nous avons donc eu l'occasion, Bruno Groizeleau – que je remercie pour le travail énorme qu'il a accompli ces derniers jours – et moi-même, d'avoir de nombreux échanges avec le Préfet ainsi qu'avec le Trésorier M. Rica que vous connaissez toutes et tous. Il apparaît que dans cette Communauté d'agglomération de très nombreux dysfonctionnements existent au sein du service des finances et du budget. Il apparaît que les services de l'Etat ont voulu être complaisants en donnant du temps au GEA, se mettant ainsi eux-mêmes dans l'illégalité. Il apparaît donc aujourd'hui que nous sommes dans une situation particulièrement inquiétante sur le mode de fonctionnement du service financier de l'Agglomération d'Evreux. Il apparaît, par ailleurs, qu'un autre service connaît également de graves dysfonctionnements : le service de l'eau et de la facturation. J'ai eu l'occasion d'en parler déjà. Aujourd'hui, nous avons plus de 3M€ en attente au niveau de la facturation, c'est-à-dire que nous avons jusqu'à 18 mois de retard pour certaines facturations d'eau et que notre retard cumulé au niveau du trésorier est de plus de 4 mois. Je parle sous le contrôle de M. le Vice-président chargé des finances.

Je me vois contraint de constater que nous avons de trop nombreux dysfonctionnements dans au moins deux services de l'Agglomération et nous allons devoir réaliser une étude très sérieuse pour savoir si les autres services fonctionnent de la même manière ou s'ils fonctionnent mieux. En tout état de cause, j'ai rendez-vous demain avec M. le Préfet pour aborder ces sujets qui nous ont mis dans l'illégalité la plus complète. L'aspect positif, c'est qu'avec tous ces éléments nous avons réussi à obtenir le compte de gestion hier midi. Au lieu de bénéficier des 30 jours dont vous bénéficiez tous en tant que maires pour pouvoir étudier et faire le rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif, nous avons bénéficié de 30 heures. Vous me direz que c'est mieux que rien mais, pour ma part, cela ne me paraît pas suffisant. Alors, très clairement, nous allons devoir tous ensemble remédier à ces graves dysfonctionnements. L'autre aspect positif, c'est qu'il semblerait, après les 30 heures de travail acharné qu'ont menées M. Rica et M. Groizeleau, qu'il n'y ait pas de problèmes majeurs sur le fond. Ce qui est déjà une bonne nouvelle. Nous vous en dirons bien évidemment plus une fois que l'audit que KPMG n'a pas pu mener sera réalisé. Tout cela pour vous dire, mes chers collègues, que je suis évidemment très inquiet de cette situation, qui n'a rien à voir avec la situation d'Evreux. Nous avons à faire tous ensemble un travail de volonté très affirmé pour que ce type de dysfonctionnements majeurs ne puisse pas se reproduire. Par ailleurs, M. le Préfet ainsi que M. le Trésorier nous ont clairement fait savoir qu'ils n'accepteraient pas les mêmes dérives sur 2014 par rapport à ce qui vient de se passer sur le compte administratif 2013. En d'autres termes, il va falloir que tout le monde se mette au travail de manière à ce que nous ayons enfin une gestion financière saine et compatible avec les lois de la République. Je vais donner la parole à M. Champredon et ensuite je donnerai la parole à M. le Vice-président en charge des finances pour nous parler du compte de gestion et du compte administratif 2013. En ce qui me concerne, après avoir enfin pu avoir le compte de gestion et le compte administratif, et après une première analyse rapide, je vous proposerai de voter ce compte administratif. Evidemment, je ne manquerai pas de revenir vers vous pour enfin faire une étude complète et sérieuse du compte administratif et du rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion. M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Un mot puisqu'il s'agit du compte administratif 2013 et de la façon dont il est structuré pour vous être présenté ce soir. J'aime quand même à vous entendre dire, M. le Président, à la fin de votre propos de dix minutes qu'il n'y a pas de problème sur le fond. C'est un message qui m'importe. Toute collectivité locale française est tout de même très contrôlée aujourd'hui : contrôle de légalité en préfecture, contrôle de légalité au Trésor public avant le paiement ou l'encaissement, sans oublier l'intervention régulière de la Chambre Régionale des Comptes. La Chambre Régionale des Comptes, qui est venue ici il y a 15 ou 18 mois, a largement expertisé tout cela à l'Agglomération comme à la Ville d'Evreux. Il n'y a donc pas de surprises sur le fond, et je crois que l'Agglomération est bien gérée. S'agissant à présent des dysfonctionnements que vous évoquiez à l'instant – dont je ne suis pas au courant puisque je suis déconnecté de tout cela maintenant et que je ne dispose plus d'informations particulières sur la vie quotidienne de l'Agglomération – je trouve qu'il est un peu rude, en termes de management des équipes, en termes de rapport à ces cadres, en termes de motivation du personnel, de viser ainsi les services et de désigner un peu à la vindicte, les équipes au Conseil d'agglomération et devant la presse, car ce sont des personnels qui ne chôment pas. La Direction des finances a peut-être eu besoin d'un renforcement, peut-être un cadre a-t-il été absent. Nous voyons bien dans nos équipes respectives qu'il suffit parfois qu'un élément soit absent, pour cause de congés de maternité ou d'accident de travail, pour que nous allions de difficultés en difficultés. Il n'y a pas, en effet, de marges de manœuvre dans les équipes. A ma connaissance, nous n'avons pas un personnel pléthorique. J'attire donc votre attention sur la nécessité de ne pas trop utiliser ce genre de « coup de pied de l'âne » comme si vous étiez le chevalier blanc de la gestion de l'Agglomération. Nous ferons votre bilan dans six ans et nous verrons ce que cela donne. Pour ma part, j'ai toute confiance dans les équipes avec lesquelles j'ai travaillé pendant six ans. Il y a forcément des choses perfectibles et à améliorer, tout travail au sein d'un groupe ou toute entreprise étant perfectible, mais je crois qu'ici les personnels travaillent avec conscience professionnelle et avec honnêteté. Ils méritent d'être salués plutôt que d'être mis ainsi à l'index.

M. Guy LEFRAND

J'aurais aimé, M. Champredon, que vous soyez d'accord avec moi sur la nécessité de respecter la loi y compris dans les délais. Je pense que cela aurait été mieux pour tout le monde. Je vous remercie, par ailleurs, pour vos conseils sur la gestion du personnel, je pense que de ce côté-là les agents qui ont travaillé avec vous, apprécieront. M. Nogarede.

M. Alain NOGAREDE

Merci M. le Président. J'allais vous poser une question. Vous nous dites que nous sommes aujourd'hui dans l'illégalité mais il ne faut pas contrer une illégalité par une autre illégalité. Vous allez rencontrer M. le Préfet, et je pense que nous pourrions lui demander une dérogation pour voter plus tard ce compte administratif.

Je pense qu'il ne faut pas voter un projet de compte administratif car le contrôle de légalité risque de dire qu'un projet n'a pas de valeur. J'aurais donc tendance à dire que vous devriez essayer d'obtenir du Préfet une dérogation afin que nous votions ce compte en septembre, les comptes étant figés. Pour ma part, je suis gêné de le voter ainsi mais, d'autre part, je sais qu'il s'agit d'un rapprochement de chiffres que je n'ai pas à mettre en doute. Ce qui me gêne c'est de voter un projet : nous allons voter un document dont les chiffres risquent d'évoluer dans quinze jours, trois semaines ou un mois. Ainsi, même ce que nous aurons voté n'aura pas de légalité. Je m'interroge donc. Je m'interroge sur d'autres éléments du document mais ma présente intervention porte surtout sur mes interrogations sur le fond.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède. J'ai interrogé M. le Préfet sur la possibilité de reporter la délibération, et il n'a pas souhaité nous donner cette marge de manœuvre. Je vais donc donner la parole à M. Groizeleau pour le compte de gestion 2013.

M. Bruno GROIZELEAU

Pour rassurer M. Nogarède, je dirai tout d'abord qu'il ne s'agit plus d'un projet. Nous avons eu le compte de gestion hier et nous avons fait le rapprochement avec le compte administratif : il n'y a pas d'écart et ce sont vraiment les chiffres définitifs qui sont présentés.

M. Alain NOGAREDE

Nous barrons le mot « projet » alors.

M. Bruno GROIZELEAU

Oui, nous barrons le mot « projet ».

Si nous commençons par le budget principal, en matière de fonctionnement, les recettes de l'année sont de 64,6 M€, avec un résultat reporté de l'année précédente de 1,1 M€, ce qui fait un total de produits de 65,7 M€. Ces recettes sont en progression de 3,1% par rapport à 2012. Vous voyez qu'il y a deux paquets importants dans ces recettes : 67% proviennent de la fiscalité et 29% des dotations et subventions, soit 96% des recettes du budget principal. Dès le début de la mandature, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition : vous en voyez l'impact sur la fiscalité. Par ailleurs, les dotations d'Etat, qui ont commencé à baisser en 2014, vont continuer à diminuer en 2015, 2016 et 2017. La projection au niveau du GEA table sur 4,2 M€ de moins en recettes. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 59,2 M€, en progression de 1,6% par rapport à l'année précédente. Les grands postes sont :

- les charges à caractère général : 7,7 M€, en hausse de 10% par rapport à 2012 en raison de transferts de budgets annexes ;
- les charges de personnel : 12,6 M€, en hausse de 5,2%, surtout à cause du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), de remplacements d'agents et de recrutements 2012 qui ont un impact en année complète sur 2013 ;
- les autres charges de gestion courante : 6,3 M€, en diminution de 10% par rapport à 2012 grâce à une neutralisation de la participation au budget Mobilités durables ;
- les charges financières, également en diminution de 10%, avec un taux moyen sur les encours de 2,77% grâce à notre gestion active de la dette.

L'autofinancement dégagé par le budget principal est de 6,5 M€.

En ce qui concerne les investissements, le total des dépenses est de 18,5 M€. Les investissements de l'année sont de 15,7 M€, dont les principaux sont : la voirie : 7,5 M€ ; les fonds de concours et subventions : 2,4 M€ ; le remboursement de la dette en capital : 2,8 M€.

Ce qui nous chagrine un peu, comme tous les ans, c'est le taux de réalisation de nos investissements par rapport à notre budget. Il ressort cette année à 51%, il était de 48% l'année précédente, mais il est encore très loin du budget initial. Toutes ces dépenses sont couvertes par le FCTVA et les subventions (2,8 M€), les amortissements et cessions (3,4 M€), les nouveaux emprunts (2,8 M€) – nous avons remboursé 2,8 M€ et emprunté 2,8 M€, nous ne nous sommes donc pas endettés davantage, un excédent affecté (5,6 M€) et un excédent reporté (3 M€). Sur la section d'investissement, nous sortons avec un léger déficit de 836 000 €.

En ce qui concerne le budget Eau, les recettes sont de l'ordre de 11,4 M€, avec des amortissements de subventions de 1,3 M€, ce qui porte le total des recettes à 12,7 M€. La progression de la vente de l'eau est de 33%. Nous avons revu les tarifs à partir de 2012 et surtout en 2013. Vous savez que le coût de revient de l'eau dépend des charges de ce budget Eau. J'étais avec M. Rica cet après-midi. Il est vrai que certaines factures datent de très longtemps, presque 18 mois, mais la moyenne de facturation en retard est entre 6 et 8 mois (mais plus près de 6 mois). Nous avons donc aujourd'hui 3 M€ de produits rapportés à l'exercice qui ne sont pas facturés en fin d'année 2013. Pour les charges de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 7,7 M€, les amortissements s'élèvent à 1,8 M€ (leur augmentation est liée à la construction de la station de Gravigny) et le déficit reporté sur l'année 2012 était de 1,1 M€, ce qui nous fait un total 10,6 M€.

L'autofinancement dégagé pour le budget Eau est de 2,1 M€. En considérant les produits rapportés de 3 M€ par rapport à l'autofinancement, nous voyons bien que nous sommes dans une situation un peu critique qui justifie que nous travaillions à réduire le délai de facturation pour qu'il y ait de moins en moins de produits rattachés à l'exercice. En ce qui concerne les investissements, les dépenses de l'exercice sont de 2,2 M€ (renforcement et renouvellement des réseaux), le remboursement en capital de 1,9 M€ et les amortissements de subventions transférables de 1,2M€, soit un total de dépenses de 5, 3 M€, qui sont couverts par des recettes d'investissement (subventions...) à hauteur de 300 000 €, des nouveaux emprunts pour 4 M€, des amortissements de 1,7 M€ et un excédent reporté de 3,4 M€, soit un total de 9,4 M€. Cela nous permet d'avoir un résultat reporté pour cette section investissement de l'eau de 4,1 M€. Nous nous apercevons que le report est peut-être trop fort pour l'année précédente, et vous savez que lorsque ce report est passé du fonctionnement à l'investissement, il est très difficile de faire le chemin inverse, c'est-à-dire de passer de l'investissement au fonctionnement, car il faut une dérogation. Aujourd'hui, nous avons un report positif de 4,1M€ alors que l'autofinancement de la section de fonctionnement n'est que de 2M€.

Si nous regardons à présent le budget Assainissement, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 M€, les amortissements à 2,6 M€ et le déficit reporté de l'année 2012 à 2,2 M€, soit un total de 11,8 M€. Nous avons des recettes de fonctionnement de 10,6 M€ avec des redevances d'assainissement collectif en forte hausse en 2013. Aujourd'hui, sur ces 10,6 M€, 3 M€ sont aussi des produits rattachés à l'exercice. Les amortissements de subventions transférables s'élèvent à 2 M€. Le total des recettes est donc de 12,6 M€. La section fonctionnement de l'assainissement laisse donc apparaître un résultat de 0,8 M€. En matière d'investissement, les dépenses réelles se montent à 3 M€, le remboursement en capital de la dette à 2,7 M€, les amortissements à 2 M€, soit un total de 7,8 M€. Les recettes réelles s'élèvent à 5,4 M€, les nouveaux emprunts à 2 M€, les avances de budget à 300 000 €, les amortissements à 2,6 M€ et l'excédent reporté de 9 M€, soit un total des recettes de 19,2 M€. Le résultat de cette section investissement est donc de 11,4 M€. Nous avons sans doute également reporté trop l'année précédente. Il reste à réaliser, en investissement, 3,3 M€, qui sont largement couverts par les résultats.

En ce qui concerne le SPANC, les chiffres sont moins bons que pour les autres budgets que je viens de vous présenter. En effet, ce budget présente un déficit global (fonctionnement + investissement) de 705 998 €. La raison en est que nous réalisons des travaux dont les recettes sont étalées dans le temps ainsi que le GEA l'a autorisé. Le percepteur est un peu inquiet et aimerait que nous lui disions si ce cumul de déficit est bien couvert par l'échéancier et les recettes à venir.

En ce qui concerne le budget Mobilités durables, les dépenses s'élèvent à 8,3 M€ dont 7,2 M€ de dépenses réelles de fonctionnement et 1 M€ d'amortissement. Les dépenses réelles sont en progression de 3,8%. Les recettes sont en progression de 3,9 % à hauteur de 8,6 M€. Nous avons un excédent, pour cette section de fonctionnement, de 317 000 € mais il est à noter que, cette année, nous n'avons pas mobilisé le budget principal et que les 400 000 € inscrits sur cette ligne budgétaire en 2013 n'ont pas été utilisés. En ce qui concerne la section investissement de ce budget, elle est de 4,2 M€ en dépenses dont 4 M€ de dépenses réelles et 172 000 € de dépenses d'ordre. Les recettes d'investissement sont de 2,3 M€ et les recettes d'ordre (amortissements) de 1,3 M€. Nous avons donc un déficit sur ce budget investissement de l'ordre de 657 000 €.

Le budget suivant est le budget de la pépinière scientifique.

Le résultat cumulé est de 528 810 €. La section d'investissement présente un déficit de 26 000 € seulement. Ce petit budget est donc équilibré à 500 000€.

Nous avons ensuite tous les budgets des ZAC.

Le percepteur, M. Rica, aimerait avoir une vision financière des ZAC. En effet, nous voyons bien des recettes et des dépenses mais nous n'avons pas une vision des prix de revient ni de la façon dont nous allons couvrir les déficits éventuels de ces ZAC. En cas de gros déficit de ces ZAC, le budget principal viendrait le couvrir. Il faut donc que nous travaillions sur ces dossiers pour voir où nous en sommes exactement. Si nous considérons les résultats de ces ZAC, nous voyons sur 2013 qu'un grand nombre de recettes sont prévues. Si nous prenons par exemple la ZAC du Long Buisson, 136 000 € étaient inscrits en 2012 et 2,3 M€ sont prévus cette année ; pour la Rougemare, nous avons 1,6 M € inscrits en recettes et nous avons 2,3 M€ en 2013 ; pour la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien, nous avons 1,4 M€ l'an dernier et 1,6 M€ cette année etc. Néanmoins, nous n'avons pas de vision du coût du déficit ou de l'excédent des ZAC, un point sur lequel il faut que nous travaillions. Voilà ce que je peux dire de tous ces budgets.

J'avais déjà commenté la situation de la dette.

Notre dette est de 154 M€ dont 80 % environ est composé de taux fixe, elle est donc sécurisée. Nous pouvons dire que nous avons un taux d'intérêt payé en 2013 très faible par rapport aux autres puisqu'il est de 2,77% contre 3,50 % pour les collectivités de la même strate. Cela montre bien qu'un effort a été fait par les services pour sécuriser la dette, nous y sommes gagnants. Voilà, M. le Président, ce que je peux dire du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2013.

M. Guy LEFRAND

Merci M. le Vice-président d'avoir été si clair et précis. M. Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

Merci M. le Président. Tout d'abord, je prends acte que ce n'est plus un projet. Les chiffres que nous avons aujourd'hui seront donc les mêmes dans un mois. Deuxièmement, s'agissant des budgets de l'eau et de l'assainissement, j'avais déjà suggéré, il y a un mois et demi ou deux mois, de faire un audit. J'étais resté alors dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Je pense toujours qu'il faudrait le faire. Je ne sais pas ce que vous avez prévu mais j'imagine que cela risque d'être fait. S'agissant du document qui nous est présenté aujourd'hui, j'aurai quelques remarques. Ma première remarque est relative à la page 16. Je remarque que, lorsque nous faisons une gestion en AP/CP des investissements, la réalisation se situe aux alentours de 70%, ce qui commence à être correct. Lorsque nous avons une autre gestion, hors AP/CP, nous nous apercevons que le taux de réalisation est de 31%. Cela pourrait laisser penser – et je le crois – qu'il faudrait travailler de plus en plus en AP/CP. La gestion en AP/CP est sécurisante pour le budget, elle permet d'éviter des erreurs et de savoir où nous allons *in fine*. Ma deuxième remarque porte sur la page 19. J'aimerais que cette remarque figure dans les débats du Conseil communautaire même si je l'ai déjà faite en commission. En effet, quand nous émettons des remarques en commission, qu'il s'agisse de la commission de l'eau et de l'assainissement ou de la commission des finances, nos remarques ne transparaissent pas. Donc, excusez-moi, mes chers collègues, si je répète deux ou trois choses que j'ai déjà dites en commission. S'agissant de la page 19, je me pose toujours des questions sur la vente d'eau. J'ai eu des explications mais elles ne me satisfont pas. En 2012, l'inscription était de 4,8 M€ et en 2013, elle est de 7,3 M€. Je sais bien que nous avons rattaché 3 M€ mais alors, pourquoi ne pas rattacher 4 M€ l'année prochaine ? Cela veut dire que nous n'avons pas la trésorerie, que nous n'avons rien. Ces rattachements risquent de produire, par ailleurs, des augmentations des non-valeurs. Nous allons les voir tout à l'heure, ces non-valeurs commencent à devenir relativement importantes sur un budget déjà fragile. Ce que j'ai dit pour l'eau, je peux le redire exactement pour l'assainissement dont il est question en page 22 : de 4,8 M€ nous passons à 8,6 M€. Cela n'est pas possible. Nous avons un autre rattachement de 3M€. Les gens n'ont pas payé certes, mais ils risquent aussi de ne plus payer et de demander à M. Rica un délai pour payer les factures qui vont arriver, ce qui va encombrer encore davantage les services. Je crois donc qu'il est grand temps de remettre de l'ordre financier dans la facturation, avec notamment la mise en place de la mensualisation pour ceux qui le souhaitent et en réglant également ces problèmes-là. Je ne parle pas des problèmes techniques qui, me semble-t-il, sont bien traités dans l'agglomération et je ne fais pas allusion aux personnels, les personnels sont respectables et à respecter. Je crois néanmoins que nous devons dès à présent prendre le taureau par les cornes car, ensuite, nous allons devoir fixer le prix de l'eau et de l'assainissement, et le fixer sur des chiffres aléatoires risque d'être gênant, d'autant que nous devons rendre compte à la population des raisons de l'augmentation ou de la stabilité du prix de l'eau. Certes, nous avons les grands investissements que nous avons réalisés mais les habitants de l'agglomération risquent de nous rétorquer que nous devons déjà assurer une gestion saine du dossier avant de toucher au prix de l'eau, et ils auront raison. M. le Président, je vous demanderais donc que nous mettions de l'ordre dans ce dossier de facturation et je conclurai sur ce point. Comme ce compte administratif n'est plus un projet, nous le voterons, car nous savons très bien qu'il s'agit d'un rapprochement des chiffres bien que certains soient des chiffres reportés de 2012 à 2013 et de 2013 à 2014. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède. Je constate que vous êtes tout à fait d'accord avec nous sur la nécessité de retravailler l'organisation du service de la facturation de l'eau et de mettre de l'ordre dans la gestion du compte administratif. Je suis très heureux que nous soyons parfaitement en phase. En ce qui concerne l'audit dont vous parliez, je pense effectivement que nous aurons besoin de retravailler avec un cabinet extérieur pour mettre en place une procédure qui nous permette de rattraper ces retards et de récupérer ces millions d'euros qui se promènent d'une année sur l'autre. M. Groizeleau, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. Bruno GROIZELEAU

J'ai bien entendu ce qu'a dit notre collègue. J'ai bien vu que le taux de réalisation des investissements n'est que de 51% mais qu'il est de 71 % quand la gestion est faite en AP/CP. Il a raison. Il faut donc que nous travaillions sur la planification de nos investissements et peut-être, en effet, que nous passions tout en AP/CP. S'agissant des remarques qui ont été faites sur les produits rattachés, je les ai déjà commentées. Il faut sans doute continuer le travail qui avait été commencé par Gaston Gaudemer sur la facturation pour réduire ces rattachements. Quand M. le percepteur me dit que certaines facturations datent de 18 mois mais que la moyenne se situe entre 6 et 8 mois, je ne peux que constater qu'il y a un mieux. Par ailleurs, Guy Dossang a commencé à travailler sur cette question, il était sur le dossier cet après-midi.

Nous allons tout faire pour réduire ces retards de facturation. Il faut également que nous traitons le problème des relevés qui est directement lié au problème de la facturation. Il ne faut plus effectivement que nous ayons 3M€ de produits rattachés ni à l'assainissement ni à l'eau.

M. Guy LEFRAND

Je crois que nous partageons avec M. Nogarède certaines conclusions sur le compte administratif et la gestion, j'en suis heureux. M. Gantier.

M. François GANTIER

Au début de vos propos, vous avez annoncé qu'il y avait 18 mois de retard dans la facturation. Or je constate que M. Groizeleau a rectifié le tir en disant que la moyenne était de 6 à 8 mois, ce qui me semble être beaucoup plus proche de la réalité.

M. Guy LEFRAND

Ce que j'ai dit et que je maintiens, c'est que dans certaines zones la facturation atteint 18 mois de retard, la moyenne étant de 8 mois, ce qui est déjà beaucoup. Par ailleurs, je m'inquiète, tout comme M. Nogarède, que cela entraîne des difficultés budgétaires puisque ce sont des millions d'euros appartenant au GEA qui sont aujourd'hui dans la nature. Je crois qu'il faut éviter ce genre de choses. Je vous propose de voter le compte de gestion 2013. Pour le compte de gestion, vous pouvez rester M. Champredon. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2013

M. Guy LEFRAND

M. Champredon va nous quitter pour le vote du compte administratif 2013. Je mets aux voix ce compte administratif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Je vous remercie. Quelqu'un peut-il faire rentrer M. Champredon ?

M. Champredon, le compte administratif a été voté à l'unanimité moins une abstention.

M. Michel CHAMPREDON

Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DONNE ACTE (1 abstention)** à Monsieur Michel CHAMPREDON (qui a quitté la salle) de la présentation faite du Compte Administratif 2013, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs.

Compte administratif 2013 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement

M. Guy LEFRAND

Nous passons à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement. M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous avez sur table le document précisant toutes les affectations. Je ne vais pas les reprendre une par une, ce serait faire de la lecture, pour reprendre l'expression de M. Nogarède. Je vais prendre celles du budget principal pour vous expliquer le schéma proposé. Le résultat de l'exercice ressort à 5 436 686,20 €, le résultat reporté à 1 104 795,02 €, ce qui fait un résultat cumulé de 6 541 481,22 €. Nous affectons au compte 1068, c'est-à-dire à la partie investissement, 5 500 000 € et nous gardons en « report à nouveau » de fonctionnement 1 041 481,22 €. Je veux bien commenter d'autres affectations. Au service des eaux, par exemple, il est proposé le schéma suivant : le résultat de l'exercice ressort à 3 238 611,36 € et le résultat reporté étant déficitaire de 1 112 552,95 €, le résultat cumulé pour l'année est donc de 2 126 058,41 €. Nous affectons à la section d'investissement 1 000 000 € et nous conservons en fonctionnement 1 126 058,41 €.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Groizeleau. Nous allons mettre aux voix cette affectation du résultat. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ARRETE** l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets, consécutivement à l'adoption du Compte administratif

Budget annexe ZAC d'Angerville – Clôture définitive – Opérations d'ordre non budgétaire

M. Guy LEFRAND

Nous avons ensuite cinq budgets annexes inactifs que nous vous proposons de clôturer pour simplifier la gestion comptable, ce dont nous avons bien besoin.

M. Bruno GROIZELEAU

Ces budgets n'ont plus de mouvements, il est donc proposer de les clôturer. Nous avons beaucoup de budgets annexes. Ici, ce sont cinq budgets que nous vous proposons de clôturer :

- le budget annexe de la ZAC d'Angerville ;
- le budget annexe de la ZAC des Rabasses à Arnières-sur-Iton ;
- le budget annexe de la ZAC des Castelliers à la Chapelle du Bois des Faulx ;
- le budget annexe du Lotissement de la Garenne 1 à Guichainville, dont les derniers mouvements ont été passés l'année dernière ;
- le budget annexe de la Construction locale de biens, un budget qui n'a jamais servi.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie, M. Groizeleau. S'agissant de la clôture du budget annexe de la ZAC d'Angerville, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la clôture définitive du budget annexe ZAC d'Angerville dans les documents budgétaires et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive du budget annexe ZAC d'Angerville.

Budget annexe ZAC des Rabasses (Arnières sur Iton) – Clôture définitive – Opérations d'ordre non budgétaire

M. Guy LEFRAND

Clôture du budget annexe de la ZAC des Rabasses, même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la clôture définitive du budget annexe ZAC des Rabasses dans les documents budgétaires et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive du budget annexe ZAC des Rabasses.

Budget annexe Zone d'activités des Castelliers (La Chapelle du Bois des Faulx) – Clôture définitive – Opérations d'ordre non budgétaire

M. Guy LEFRAND

Clôture du budget annexe de la ZAC des Castelliers, même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la clôture définitive du budget annexe Zone d'activités des Castelliers dans les documents budgétaires et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive du budget annexe Zone d'activité des Castelliers.

Budget annexe Lotissement de la Garenne 1 (Guichainville) – Clôture définitive – Opérations d'ordre non budgétaire

M. Guy LEFRAND

Clôture du budget annexe du Lotissement de la Garenne 1, même vote.

☞ **DECIDE** la clôture définitive du budget annexe Lotissement de la Garenne 1 sis sur la commune de Guichainville dans les documents budgétaires, **APPROUVE** les opérations budgétaires ci-après de clôture définitive de ce budget annexe et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive du budget annexe Lotissement de la Garenne 1 :

Budget annexe ZAC de la Garenne

Section d'investissement

Recettes

Chapitre 040 - Article 3555 - Stock de produits – terrains aménagés +180,00 euros

Dépenses

Chapitre 001 - Article 001 - Déficit reporté +180,00 euros

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre 002 - Article 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)+487 635,81 euros

Dépenses

Chapitre 65 - Article 6522 Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal +487 455,81 euros

Chapitre 042 - Article 71355 - Variation des stocks de terrain aménagés + 180,00 euros

Budget principal

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre 75 - Article 7551 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif +487 455,81 €

Budget annexe Construction Location de Biens – Clôture définitive – Opérations d'ordre non budgétaire

M. Guy LEFRAND

Clôture du budget annexe de Construction Location de Biens, même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la clôture définitive du budget annexe Zone d'activités Construction location de biens dans les documents budgétaires et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive du budget annexe Construction location de biens.

Budget primitif 2014 – Décision modificative n°1 – Modification/Révision d'AE/CP

M. Guy LEFRAND

Budget primitif 2014, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit des premières décisions modificatives (DM) du budget primitif 2014. Vous savez qu'en matière de décisions modificatives, il s'agit d'alimenter un paquet en prenant dans un autre paquet. Je ne vais pas non plus vous commenter les trois pages du document, je vais prendre un exemple de la première page. Nous prenons l'autofinancement dégagé du budget annexe de la Garenne 1 et nous diminuons le poste emprunts de 517 177 €. Nous prenons le dépôt de garantie pour le mettre en dépôts de garantie reçus à hauteur de 9 000 €. Je commenterai davantage les lignes de la section de fonctionnement. Nous avons le reversement de l'excédent du budget annexe de la Garenne. En dépenses, nous reprenons une section d'investissement pour 517 177 €. En dépenses, nous augmentons les liens Internet pour 10 560 €, nous augmentons la participation du GEA à ATOUMOD de 6 619 €, nous passons en non-valeur 58 000 € des créances de la redevance spéciale et nous augmentons nos dépenses d'abonnements de 1 100 €. Le total de ces dépenses s'élève à 76 277 €. En recettes, nous diminuons les indemnités des élus de 106 000 € et nous avons une recette provenant du budget de la Garenne 1 que nous reprenons pour 487 456 €. Si nous reprenons les plus et les moins, nous voyons que ces opérations de la décision modificative sont équilibrées.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du Budget primitif 2014

Budget principal 2014 – Admissions en non-valeur

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Ce dossier concerne une admission en non-valeur.

M. Guy LEFRAND

Pardon, M. Nogarède avait demandé la parole.

M. Alain NOGAREDE

Je ne sais pas si vous avez évoqué la ZAC du Long Buisson 1 et le budget de l'eau de la page 3. Nous nous apercevons que nous sommes obligés de contracter deux emprunts pour compenser les admissions en non-valeur : l'un de 194 000 € et l'autre de 100 000 €. Cela conforte ce que je disais tout à l'heure.

M. Guy LEFRAND

Et cela conforte ce que nous disons également. M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

La délibération n°21 concerne une admission en non-valeur liée à la redevance spéciale.

Dans les premières années de leur établissement, les redevances spéciales se sont appuyées sur une estimation de la production de déchets. Or, les trois lycées cités dans la délibération, le lycée Augustin Hébert, le lycée Senghor et le lycée Modeste Leroy ont contesté et contestent toujours ces 39 titres d'un montant de 27 589,40 € qui datent de 2010. Ces établissements ont commencé à payer en 2011 mais ils n'ont jamais voulu payer la redevance au titre de l'année 2010. Le Trésorier principal nous a dit qu'il avait tout essayé et qu'il nous fallait passer cette somme en non-valeur.

M. Guy LEFRAND

Toujours le même débat. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADMET** en non-valeur la somme de 27 589,40 € au titre de la redevance déchets sur l'exercice budgétaire 2010

Dotation de solidarité communautaire – Actualisation 2014

M. Guy LEFRAND

Dotation de solidarité communautaire, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

La dotation de solidarité communautaire (DSC) a été mise en place en 2005. Il s'agit ici de son actualisation. Je rappelle que cette enveloppe est de 3 167 500 € et que les critères de répartition sont les suivants :

- population DGF pour 40% ;
- potentiel fiscal pour 10% ;
- effort fiscal pour 10% ;
- nombre d'enfants de moins de 14 ans pour 25 % ;
- nombre de logements sociaux pour 15%.

A partir de 2012, il a été décidé d'actualiser annuellement cette dotation. Vous avez sur table le montant actualisé pour chaque commune.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE (deux abstentions)** l'actualisation des critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire versée aux communes membres du GEA, pour l'année 2014, sur les bases suivantes : Population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiches individuelles DGF 2013 ; nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, Recensement population 2010 ; nombre de logements sociaux : DREAL Haute-Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1er janvier 2013, et **ATTRIBUE** la DSC aux communes membres du GEA sur la base de la répartition figurant dans le tableau ci-joint

Cotisation foncière des entreprises – Exonération des diffuseurs de presse

M. Guy LEFRAND

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : exonération des diffuseurs de presse. M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Le Code Général des Impôts prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent décider d'un certain nombre d'exonérations de la CFE. Les exonérations existantes vous sont rappelées, elles s'appliquent aux établissements de spectacles, aux cinémas et aux librairies indépendantes. Nous venons d'être saisis d'une nouvelle demande. La loi de finances rectificative 2013 du 29 décembre 2013 a introduit une nouvelle possibilité d'exonération facultative au bénéfice des diffuseurs de presse spécialistes. Le Grand Evreux Agglomération a été saisi par la délégation départementale de l'Union Nationale des Diffuseurs de Presse (UNDP) de cette demande. Cela concerne 18 diffuseurs dont le potentiel de produits pour le GEA se situe entre 15 000 et 20 000 €. Cette délibération a été présentée en commission des finances et y a reçu un avis défavorable. Elle a été présentée en Bureau communautaire et a reçu un avis favorable. Pourquoi a-t-elle eu un avis défavorable en commission des finances ? Nous pensons que, dans les années à venir, il va nous falloir retrouver des recettes et que ce n'est donc pas le moment d'exonérer, même pour une somme de 20 000 € ; que la base d'imposition a baissé, puisque nous avons voté en décembre 2013 une nouvelle base, ce qui permet déjà aux diffuseurs de voir leur montant de CFE diminuer. Compte tenu de ces deux critères, nous avons donc décidé de rendre un avis défavorable.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour être complet, il faut expliquer pourquoi le Bureau a donné un avis favorable. M. Groizeleau, je vous sens juge et partie sur cette affaire.

Pourquoi le Bureau communautaire a donné un avis favorable ? Nous estimons que, dans le contexte actuel, difficile, il est important de faire un signe en direction notamment des petits commerçants que sont les diffuseurs de presse. La possibilité qui nous a été donnée par cette loi de finances rectificative nous permet d'aider quelque peu, même modestement, les commerçants les plus fragiles dans nos communes. Nous allons avoir à nous prononcer sur cette délibération en considérant les arguments favorables et les arguments défavorables que vous avez entendus. Je vous propose donc de mettre aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre? 13 voix contre. Qui s'abstient ? 3 abstentions. La délibération est donc adoptée, je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **EXONERE (moins 13 voix contre et 3 abstentions) les diffuseurs de presse de Cotisation Foncière des Entreprises**

Commune d'Arnières-sur-Iton - Construction de la salle d'activités communale – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant sur les revenus et charges, M. Groizeleau. Les fonds de concours.

M. Bruno GROIZELEAU

Avons-nous la diapositive sur les fonds de concours ? Non. Vous avez dans la délibération un document vous indiquant les montants attribués entre 2006 et 2013 ramenés au nombre de projets par commune et au nombre d'euros par habitant. On pense que les fonds de concours du GEA servent surtout à la Ville d'Evreux, mais quand on regarde cette répartition, on voit que toutes les communes, sauf Dardez qui n'a pas déposé de dossiers, ont profité de ces fonds de concours depuis 6 ans. Le total des fonds de concours a été de 8,7 M€ environ. Sur l'année 2014, nous avons déjà des projets délibérés en 2013, c'est-à-dire que nous avons un report sur 2014 de projets pour un montant de fonds de concours de 636 000 €. Nous avons aujourd'hui à délibérer pour 401 726 €. Je vais vous présenter un par un et très rapidement les projets et surtout les demandes qui sont faites au GEA. La première demande émane d'Arnières-sur-Iton et concerne la construction de la salle d'activités communales pour un projet Hors Taxes de 1 549 000 €. Le fonds de concours demandé s'élève à 346 113,14 €.

Puis-je les présenter tous en même temps ?

M. Guy LEFRAND

Présentez-les tous ensemble et nous les voterons à la fin.

M. Bruno GROIZELEAU

Le deuxième concerne Boncourt pour un projet de restauration des murs extérieurs de la nef de l'église, façades nord et sud. Le coût du projet est de 17 813 € HT et le fonds de concours demandé s'élève à 5 344,05 €.

Le troisième concerne la commune de Cierrey pour un projet de remplacement de la chaudière de la salle des fêtes d'un montant de 12 886,45 € HT. Le fonds de concours demandé est de 6 443,23 €.

Le quatrième concerne la commune de Gauciel pour un projet d'aménagement et de curage de la mare communale d'un montant de 13 670 € HT. Le fonds de concours demandé est de 4 221 €.

Le cinquième concerne la commune de Gravigny pour son programme 2014 de travaux du groupe scolaire d'un montant de 27 412 € HT. Le fonds de concours demandé est de 8 223,55 €.

Le sixième concerne la commune de Gravigny pour un projet de réfection de la salle Lino Ventura d'un montant de 12 245,58 € HT. Le fonds de concours demandé est de 6 122,79 €.

Le septième concerne de nouveau Gravigny, pour un projet de remise en état de la couverture de la Maladrerie d'un montant de 14 235 € HT. Le fonds de concours demandé est de 7 117,50 €.

Le huitième concerne la commune de Guichainville pour un projet de réhausse d'un fronton pour la sécurisation du terrain multisports d'un montant de 5 223,40 € HT. Le fonds de concours demandé est de 2 611,70 €.

Le neuvième concerne la commune de Guichainville pour un projet de sécurisation de l'atelier communal d'un montant de 8 047,44 € HT. Le fonds de concours demandé est de 4 023,72 €.

Le dixième concerne la commune de Guichainville pour un projet de mise en sécurité du groupe scolaire élémentaire d'un montant de 3 302 € HT. Le fonds de concours demandé est de 1 651 €.

Le onzième concerne la commune de Huest pour un projet de modernisation de la cour du groupe scolaire du Haut Bois d'un montant de 20 035,75 € HT. Le fonds de concours demandé est de 6 010,75 €.

Le douzième concerne la commune de Sassegy pour un projet de rénovation du mur extérieur de la salle d'activités d'un montant de 9 688,75 € HT. Le fonds de concours demandé est de 3 844,37 €.

Cela nous fait un total de coûts de projets financés ce soir de 1 693 982,86 € et des fonds de concours demandés à hauteur de 401 726,79 €. Si nous acceptons ces fonds de concours, nous aurons déjà délibéré pour l'année 2014, 1 030 000 € sur l'enveloppe de 2M€.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Groizeleau. Je vous propose donc de passer au vote sur les fonds de concours. Commune d'Arnières-sur-Iton, salle d'activités communales : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 346 113,14 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la construction de la salle d'activités communales et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de BONCOURT - Restauration extérieure de la nef de l'église façades nord et sud – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Commune de Boncourt, restauration extérieure de la nef : même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 5 344,05 € à la commune de BONCOURT pour la restauration des murs extérieurs de la nef de l'église façades nord et sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de CIERREY - Remplacement de la chaudière de la salle des fêtes – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Commune de Cierrey, remplacement de la chaudière : même vote

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 6 443,22 € à la commune de Cierrey pour le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de GAUCIEL - Curage et aménagement de la mare – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Gauciel, curage de la mare : même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 4 221,00 € à la commune de Gauciel pour l'aménagement ou le curage de la mare et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de GRAVIGNY - Groupe scolaire - Programme de travaux 2014 – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Gravigny, groupe scolaire : même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 8 223,55 € à la commune de Gravigny pour le programme de travaux 2014 sur le groupe scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de GRAVIGNY - Réfection de la salle Lino Ventura – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Gravigny, salle Lino Ventura : même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 6 122,79 € à la commune de Gravigny pour la réfection de la salle Lino Ventura et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de GRAVIGNY - Remise en état de la couverture de la Maladrerie – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Gravigny, couverture de la Maladrerie : même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDER** l'attribution d'un fonds de concours de 7 117,50 € à la commune de Gravigny pour la remise en état de la couverture de la Maladrerie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de GUICHAINVILLE - Rehausse d'un fronton pour la sécurisation du terrain multisports – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Guichainville, le fronton : même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 611,70 € à la commune de Guichainville pour la réhausse d'un fronton pour la sécurisation du terrain multisports et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de GUICHAINVILLE - Sécurisation de l'atelier communal – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Guichainville, l'atelier communal : même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 4 023,72 € à la commune de Guichainville pour la sécurisation de l'atelier communal et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de GUICHAINVILLE - Mise en sécurité du groupe scolaire élémentaire – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Guichainville, le groupe scolaire : même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 1 651 € à la commune de Guichainville pour la mise en sécurité du groupe scolaire élémentaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de HUEST - Groupe scolaire du Haut Bois- Modernisation de la cour – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Huest, le groupe scolaire : même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 6 010,75 € à la commune de Huest pour modernisation de la cour du groupe scolaire du Haut Bois et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune de SASSEY - Réfection du mur de la salle d'activités – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Sassey, salle d'activités : même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 3 844,37 € à la commune de Sassey pour la rénovation du mur extérieur de la salle d'activités et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Commune d'EVREUX – Construction d'un centre de loisirs – Extension des réseaux - Demande de fonds de concours à la commune d'Evreux

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne Evreux.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'un fonds de concours dans l'autre sens. Je pense que nous allons tous l'accepter. La recette nous vient de la Ville d'Evreux. Par délibération du 30 septembre 2013, le Conseil municipal de la Ville d'Evreux a décidé de verser une subvention d'équipement au Grand Evreux Agglomération pour l'extension du réseau d'eaux usées rendue nécessaire par la construction du centre de loisirs de Nétreville. Le montant prévisionnel des travaux est de 49 798,12 € HT. La Ville d'Evreux va donc nous verser 24 899,06 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Cela fait l'unanimité ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DEMANDE** l'attribution d'un fonds de concours de 24 899,06€ à la commune d'Evreux au titre de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eaux usées dans le cadre de la construction du Centre de Loisirs de Nétreville et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Droit à la formation des élus – Modalités de mise en œuvre

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : le droit à la formation des élus.

M. Bruno GROIZELEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus du Conseil communautaire. Le montant des dépenses de formation est arrêté à 9 000 € au titre de l'année 2014, cette somme étant inscrite au budget du GEA au chapitre 65. Les critères de répartition retenus sont ceux-ci :

- 65% du montant alloués aux élus ayant des responsabilités au sein du GEA (membres du Bureau, présidents de commission...);
- 20% du budget alloués aux représentants du GEA au sein des différents organismes ;
- 15% alloués aux autres élus.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. M. Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

Ce n'est pas gentil pour les membres du Bureau et les présidents de commission parce que ces 65% qui leur sont attribués signifient qu'ils doivent être mieux formés. L'élu de base qui n'a que 15 % est donc déjà bien formé.

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas sûr de bien suivre votre raisonnement. Ce n'est pas grave. Nous sommes aujourd'hui dans le cadre d'une nouvelle mandature et il nous a semblé important au niveau du Bureau de proposer cette répartition de manière à ce que les élus qui ont le plus de responsabilités se forment, notamment lors de cette première année qui est pour nous une année importante. Je vous rappelle que, les deux dernières années, le budget de formation était de 8 000 € et qu'il n'était quasiment pas utilisé. M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

C'est un chiffre que je n'avais pas. Je ne savais pas exactement ce qui avait été consommé en matière de formation des élus.

M. Guy LEFRAND

Je me doutais que vous alliez me le demander.

M. Michel CHAMPREDON

Je ne me souviens pas avoir signé beaucoup de demandes, en effet. Néanmoins, en lisant cette délibération, je me suis fait la réflexion suivante. Il n'y a pas de statut de l'élu en France, malgré les lois de décentralisation d'il y a 30 ans. Nous voyons bien la difficulté et la précarité qui peuvent parfois exister pour certains d'entre nous. Les élus ont quelques droits : le droit à autorisation d'absences vis-à-vis de l'employeur ; le droit de se faire rembourser leur salaire par la collectivité si jamais ils sont tenus par leurs fonctions électives, l'employeur n'étant pas obligé dans ce cas de payer le salaire ; et la formation des élus. En matière de droits des élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat, ces quelques droits-là sont tout de même un peu faibles dans une démocratie du XXI^e siècle. Les élus ne vivent pas sur la bête, contrairement à ce que M. Tout-le-Monde peut parfois penser. J'ai entendu la note d'humour de notre collègue Nogarède, mais s'agissant de la répartition de l'enveloppe budgétaire, je me demande si les critères retenus sont légaux considérant l'égalité de traitement des élus vis-à-vis du droit à la formation. Vérifiez tout de même si, sur le plan du droit, ce genre de répartition est légal. L'inconvénient de figer les choses ainsi est qu'il peut y avoir une catégorie d'élus qui ne consommera pas les crédits, par exemple les élus qui ont des responsabilités et qui ont donc moins de temps à consacrer à la formation. A l'inverse, compte tenu que notre assemblée compte énormément d'élus nouveaux, il peut y avoir un grand nombre de conseillers qui auraient peut-être besoin d'une formation, par exemple sur le sujet des finances, de l'urbanisme, du développement économique. Franchement, une journée de formation n'est pas du temps perdu. Et quand on considère le coût d'un intervenant en formation (plus de 1 000 €), de tels crédits annuels sont faibles à l'échelle d'une assemblée de 81 élus. Si ceux qui en expriment le besoin actionnent effectivement la ligne budgétaire, je crains qu'en figeant les crédits dans des catégories sans que ce soit apparemment perméable nous nous paralysions en la matière. Globalement, je trouve aussi que l'enveloppe est un peu faible mais il est vrai que je n'avais pas noté qu'au cours des années précédentes les crédits avaient été peu utilisés. C'est peut-être aussi parce que nous étions en fin de mandat. Sans doute ces crédits sont-ils davantage consommés en début de mandat quand les nouveaux élus demandent ces formations. Et sans doute en fin de mandat les élus ont-ils davantage le sentiment de savoir, étant donné qu'ils ont davantage pratiqué. Voilà les réflexions que je voulais faire.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Champredon. Pour répondre à votre dernière remarque, je suis remonté loin dans le temps, et jamais sur le dernier mandat le bilan global de demandes de formation des élus n'a dépassé au maximum 5 000 € par an. Nous sommes au-delà de la ligne budgétaire qui était précédemment inscrite, nous l'avons légèrement augmentée, et nous sommes largement au-delà de ce qui avait été demandé jusqu'à présent. Par ailleurs, nous sommes ici dans le cadre d'une enveloppe budgétaire affectée au budget primitif, nous pourrions donc l'augmenter en fonction des besoins si de nombreux élus demandent une formation, dans la mesure où cette formation correspond à l'activité au sein du Conseil communautaire. M. Cintrat.

M. Jean-Luc CINTRAT

J'aurai une question plus technique. Cela concerne-t-il uniquement les formations individuelles ou également les formations collectives ?

M. Guy LEFRAND

Les deux sont possibles.

M. Jean-Luc CINTRAT

S'il s'agit d'une formation collective, d'autres membres de l'assemblée que les membres visés par les 65% peuvent vouloir participer.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. M. Lefrançois.

M. Bernard BROCHOT

Non, non, c'est M. Brochot.

M. Guy LEFRAND

Il paraît qu'en juillet les micros seront réparés ! Je vous promets qu'en juillet ce sera réparé !

M. Bernard BROCHOT

Je voulais savoir si ces pourcentages étaient figés. Si les 65% ne sont pas consommés par la catégorie, peuvent-ils basculer dans une autre catégorie ?

M. Guy LEFRAND

Oui, bien évidemment. Nous vous proposons un mode d'organisation mais il n'est évidemment pas gravé dans le marbre. Il s'agit juste d'organiser les choses. De toute façon, nous aurons l'occasion d'y revenir l'année prochaine pour faire le bilan de la formation, et nous pourrions alors réajuster en fonction des besoins. Nous pouvons donc passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** que le montant des dépenses de formation des élus est arrêté à **9 000 €** au titre de l'année 2014, que les orientations sont déterminées comme suit : les fondamentaux de l'action publique locale : contexte législatif, schémas de mutualisation, fonctions, rôle et mission de l'élu, le statut des fonctionnaires territoriaux, rôles et missions des différentes instances paritaires, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, les formations favorisant l'efficacité personnelle : prise de parole, bureautique... Les critères de répartition des crédits seront prioritairement les suivants : 65% du budget alloué aux élus ayant des responsabilités au sein du GEA (Membre du Bureau, Président de commission ...), 20% du budget alloué aux représentants du GEA au sein des différents organismes et 15% alloué aux autres élus.

Soutien aux institutions locales de recherche et aux structures de transfert de technologie – Subventions 2014

M. Guy LEFRAND

Enseignement supérieur : soutien aux institutions locales de recherche. M. Bibes.

M. François BIBES

Merci. Le Plan stratégique de Développement Economique (PSDE) a identifié localement des compétences fortes dans les domaines :

- de la sécurité sanitaire et environnementale, appliquée notamment aux industries pharmaceutiques, cosmétiques et agroalimentaires ;
- de la santé et des biosciences ;
- de la recherche et de l'innovation appliquée au secteur agricole.

Cinq structures dédiées à la recherche et au transfert de technologie ont sollicité le soutien du GEA :

- le laboratoire universitaire de microbiologie (LMSM) ;
- le laboratoire universitaire de signaux interfaces (SIMA) ;
- l'équipe de Biophysique et Biomatériaux ;
- le centre de ressources technologiques Agro-Hall ;
- la plateforme technologique Normandie Sécurité Sanitaire.

Le GEA soutient ces structures depuis plusieurs années. Les projets proposés par le LMSM, le CRT Agro-Hall et la PFT NS participent au renforcement du pôle de compétence en matière de sécurité sanitaire microbiologique. Leurs travaux autour des technologies douces de décontamination sont pionniers dans le secteur de la sécurité sanitaire et, à ce titre, intéressent les industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique. Le LMSM, le CRT Agro-Hall et la PFT N2S seront prochainement réunis dans le Centre de Sécurité Sanitaire actuellement en construction : le plateau de recherche et de technologie 27 (PRT 27) qui se situera rue Saint Germain, en lieu et place de l'ancienne Ecole Normale. Le bâtiment est pratiquement terminé et devrait être opérationnel début 2015. Le Laboratoire de Microbiologie, Signaux et Microenvironnement (LMSM) est composé de 47 personnes. Ses travaux intéressent la recherche pharmacologique et cosmétique et également la recherche fondamentale et médicale. Le LMSM travaille actuellement sur 25 projets qui mobilisent différents partenaires. Le LMSM sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 € et une subvention d'investissement de 10 000 €.

Le Centre de ressources technologiques Agro-Hall est engagé dans :

- une activité de recherche, de développement et de transfert innovantes de décontamination auprès des entreprises du secteur agroalimentaire et plus largement aujourd'hui de la pharma-cosmétique ;
- une activité de prestation de service auprès des entreprises du secteur agro-alimentaire.

Agro-Hall visite près de 200 entreprises par an dont 90 dans l'Eure. 50 entreprises sont adhérentes et bénéficient de ses conseils gratuits. Agro-Hall demande une subvention de fonctionnement de 17 000 € et une subvention d'investissement de 5 000 €. La Plateforme Technologique Normandie Sécurité Sanitaire (PFT N2S) a différentes missions.

M. Guy LEFRAND

Vous avez le droit de nous faire une synthèse, M. Bibes.

M. François BIBES

D'accord, si vous voulez. Elle demande donc une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 €. Il y a tout de même une chose intéressante concernant la SIMA. 7 personnes travaillent à la sécurité sanitaire et environnementale. Le laboratoire demande une subvention de fonctionnement de 14 000 € et une subvention d'investissement de 10 000 €. Je continue. Si, si, cela nous touche tout à fait, vous allez voir.

M. Guy LEFRAND

Ne digressez pas, par pitié, M. Bibes, ne digressez pas.

M. François BIBES

Les travaux concernent notamment la pharmacie et la prothèse médicale. Un jour, nous pourrions en avoir besoin, notamment de prothèses osseuses. L'équipe de Biophysique sollicite une subvention de fonctionnement de 15 000 € et une subvention d'investissement de 11 000 €. La synthèse est la suivante : il vous est proposé d'accorder 60 000 € de subventions de fonctionnement et 41 000 € de subventions d'investissement.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie, M. Bibes. Nous sommes largement éclairés sur nos travaux, nous allons donc pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- ☞ **DECIDE** l'attribution des subventions ci-dessous aux institutions locales de la recherche ci-après :
- au LMSM, une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 € et une subvention d'investissement d'un montant de 8 500 €,
 - au CRT Agro-Hall, une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 € et une subvention d'investissement d'un montant de 4 000 €,
 - à la PFT N2S, une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 €,
 - au Laboratoire SIMA, une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € et une subvention d'investissement d'un montant de 8 500 €,
 - au Laboratoire La2B, une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 € et une subvention d'investissement d'un montant de 9 000 €.

et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés aux dites subventions.

Soutien aux institutions locales de recherche – Attribution d'une allocation doctorale 2014 – 2017 – Subvention 2014

M. Guy LEFRAND

M. Bibes, avec la concision que nous lui connaissons, va nous parler de l'attribution d'une allocation doctorale.

M. François BIBES

Bien sûr. Sur le centre d'Evreux, nous avons attribué une allocation doctorale ces dernières années. La demande porte sur 20 000 € par an versés sur trois années universitaires. Les recherches menées par un des doctorants nous intéressent aussi, je ne vous le cache pas : il travaille sur une bactérie, la *Pseudomonas aeruginosa*, le troisième agent causal d'infections nosocomiales en France, particulièrement virulent dans le cas des patients atteints de mucoviscidose. Nous sommes en plein dans la réalité scientifique difficile. Je vous demande que cette attribution doctorale soit mise en place.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Ranger.

M. Michel RANGER

Je tenais simplement à signaler que ce bâtiment n'est plus l'ancienne Ecole Normale des instituteurs mais bien le bâtiment de l'Institut universitaire de Technologie. Je pense qu'il faut bien passer le cap car cet institut forme de nombreux jeunes de notre département et de notre région, et je crois que toutes les subventions que nous avons votées, nous devons les regarder sous l'angle de l'industrie locale, en particulier la pharmacie. Je voudrais que nous soyons plus dynamiques sur le sujet. Il ne s'agit plus de l'ancienne Ecole Normale des instituteurs mais bien d'un Institut universitaire Technologique.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Ranger. M. Bibes va vouloir répondre.

M. François BIBES

Cet établissement m'a accueilli.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Bibes, nous ferons mettre une plaque.

M. François BIBES

Cet établissement m'a accueilli alors que je venais presque de l'étranger et que j'avais dix-sept ans et demi.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Bibes. Je vous promets que nous ferons mettre une plaque.

En attendant, je me permets juste de rappeler, pour être très précis, que la délibération propose de retenir un premier financement de 6 700 € pour l'année 2014 et de confier au Bureau du 10 juillet le choix qu'il conviendra de faire entre les deux laboratoires prétendant à la bourse. Merci mes chers collègues. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité (j'allais dire à l'université).

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE de RECONDUIRE** le dispositif d'allocation doctorale selon les modalités de financement suivantes :

2014 (de septembre à décembre) : 6 700 €

2015 : 20 000 €

2016 : 20 000 €

2017 (de janvier à août) : 13 300 €,

*d'OCTROYER à l'Université de Rouen, une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 700€ au titre de l'année 2014 pour le démarrage d'un projet de thèse dans l'un des deux laboratoires universitaires ébroïcien, étant précisé que le choix du projet de thèse éligible sera confié à la décision du Bureau communautaire du 10 juillet 2014, et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à signer les conventions afférentes à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document à intervenir*

Commune de Gravigny – Lotissement Eure habitat – Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, nous avons deux délibérations à examiner concernant l'aménagement du territoire. Un mot de présentation. Dans l'hypothèse où une commune décide la construction d'un lotissement, il peut être prévu dès l'origine de cette construction une convention tripartite entre, d'une part le lotisseur, d'autre part la commune, et enfin le GEA.

Cette convention tripartite prévoit en fin de construction la rétrocession par le lotisseur, directement à la commune, des équipements communs et de la voirie, sans que les acheteurs ne deviennent propriétaires de ces lots communs. Le GEA est partie à cette convention parce qu'il peut, pendant la construction du lotissement, vérifier si les plans d'exécution ou les fiches techniques sont conformes à ce qu'il attend de la qualité de la voirie ; le GEA peut également suivre les différentes réunions de chantier, être destinataire des comptes rendus de réunions de chantier, et donc surveiller toutes les opérations de la construction et vérifier, en fin d'opération, la conformité des travaux, et notamment la conformité de la voirie qu'il aura à gérer ensuite. Après cette courte présentation, j'en viens aux deux délibérations dont les opérations sont assez similaires.

La première délibération concerne la commune de Gravigny où Eure habitat procède à la réalisation de 54 logements. La commune de Gravigny, Eure habitat et le GEA ont projet de signer cette convention, il vous est donc demandé d'accepter que le Président signe cette convention tripartite. Cette convention prévoira, à l'issue de la réalisation des différentes constructions, la propriété des espaces communs et de la voirie à la commune de Gravigny, et le GEA aura à gérer les différents équipements qui relèvent de sa compétence, principalement la voirie, et l'eau et l'assainissement ainsi que le rappelle M. Dossang.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il n'y a pas de soucis dans ces délibérations de bon sens. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE**, dans le cadre d'une opération de 54 logements réalisés par Eure habitat sur la commune de Gravigny, la reprise, par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de Gravigny et Eure habitat ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

Commune de Guichainville – Lotissement SECOMILE – Convention de rétrocession préalable

M. Xavier HUBERT

La délibération n°41 suit exactement le même principe. Il s'agit là d'un lotissement de 19 logements sur le territoire de la commune de Guichainville. La SECOMILE réalise cette opération. De la même façon, il est envisagé cette convention tripartite.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE**, dans le cadre d'une opération de 19 logements réalisés par la Secomile sur la commune de Guichainville, la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de Guichainville et la SECOMILE ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

Commune d'Aviron – Expérimentation de desserte – Modification des horaires

M. Guy LEFRAND

Mme Duranton, pour la desserte d'Aviron.

Mme Nicole DURANTON

Merci M. le Président. Depuis 2011, les services du GEA, de TransUrbain et de la commune d'Aviron travaillent sur un projet d'amélioration de la desserte de la commune. Le 7 janvier 2014, une délibération a approuvé l'expérimentation, laquelle a commencé le 3 février dernier. Le projet de desserte se décline comme suit :

- desserte du lundi au vendredi
 - en période scolaire,
 - en période de vacances scolaires,
 - en période de vacances d'été,
 - hors jours fériés.

Cette desserte est composée de trois allers-retours par jour (Aviron, quartier de Saint Michel, centre ville, terminus au pôle d'échange). Pendant cette expérimentation, le service taxi-bus est supprimé, sauf le week-end puisque les bus ne vont pas à Aviron le week-end.

Le coût de l'expérimentation jusqu'à fin 2014 est de 67 000 € HT et il est supporté par le GEA. Il faut cependant déduire la suppression du taxi-bus qui génère une « non-dépense » estimée à 11 655 €. Un premier bilan a été réalisé le 15 mai dernier. Il ressort que les utilisateurs sont 26 % de scolaires et 28% de réguliers adultes. Sur 62 jours d'exploitation, le total de fréquentation est de 1 134 personnes, ce qui fait une moyenne de 18 personnes par jour. La fréquentation varie selon les horaires, et globalement ceux-ci ne semblent pas adaptés. C'est pourquoi, pour répondre aux besoins des usagers, il est proposé de modifier les horaires. Une réunion publique a été organisée, à laquelle j'ai participé avec M. le Maire, M. Béhar, afin d'écouter les habitants, et il est apparu en effet qu'il était nécessaire d'adapter quelques horaires.

Dans le sens Aviron-Evreux :

- le bus de 7h50 est maintenu ;
- le bus de 8h50 est décalé à 9h45 ;
- le bus de 13h10 est décalé à 13h40.

Dans le sens Evreux-Aviron :

- le bus de 12h30 est décalé à 12h15 ;
- le bus de 16h est décalé à 17h15 ;
- le bus de 18h25 est décalé à 18h10.

Ces changements nécessitent un avenant au contrat de délégation de service public mais ils ne génèrent pas de coûts supplémentaires. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir modifier les horaires de l'expérimentation de la desserte d'Aviron à compter du 30 juin et d'autoriser M. le Président à signer l'avenant à passer à la convention de délégation de service public ainsi que tout acte s'y rapportant.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

Merci M. le Président. Je trouve qu'il est remarquable que nous arrivions à desservir une commune de l'agglomération, et je rappelle qu'il s'agit d'un service public. Alors, effectivement, sur cette ligne, il peut y avoir des déficits *in fine* de 20 000 €, mais ce n'est pas ainsi qu'il faudra à l'avenir considérer les choses, il faut bien voir le service rendu à la population d'une commune environnante. La prime Versement Transport par les entreprises représente 8 M€ et elle est là pour que les habitants de l'agglomération puissent être transportés et amenés sur leur lieu de travail dans les meilleures conditions possibles. Ce n'est pas l'impôt qui paie cela.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Béhar.

M. Claude BEHAR

Je tiens à dire, M. le Président, que je me réjouis de cette expérimentation. Une nouvelle réunion est prévue avec les habitants, qui sont toujours une petite centaine à y participer. Il est certain qu'avec un bus nous ne pouvons pas répondre à tous les besoins. Nous avons donc modifié les horaires, en partant du principe qu'il y aurait un plus grand nombre de personnes, notamment à 17h15, puisque les usagers nous ont confié qu'ils étaient plus susceptibles de prendre ce bus vu leurs horaires de sortie du travail. Par ailleurs, cet horaire convient également aux lycéens. Ceci étant, je rappelle que cette ligne n'est pas une offre supplémentaire pour améliorer le transport des lycéens, elle vise l'ensemble de la population, et je ne désespère pas de voir d'ici deux ou trois ans ce dispositif devenir un service public digne de ce nom. Une réflexion avait été faite sous la précédente mandature – je ne sais pas si elle sera reprise – par rapport au mode circulaire de fonctionnement des bus. Peut-être faudrait-il voir cela. Et peut-être des navettes de 14 places seraient-elles plus maniables que des bus de 55 places, même s'il est vrai que le coût d'un tel dispositif relève plutôt du fonctionnement que de l'investissement vu qu'un chauffeur, qu'il conduise un véhicule de 14 places ou de 55 places, revient au même coût. Je crois cependant qu'il faudrait peut-être revoir la chose car moi-même je constate quand je circule à vélo, certes électrique, que les bus de 55 places tournent parfois avec deux ou trois personnes. Il faudrait donc peut-être revoir tout cela.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Béhar. Vous savez que nous avons lancé une nouvelle DSP pour les transports à laquelle TransUrbain a répondu. Une fois que cette DSP aura été validée, nous aurons l'occasion de retravailler cette question. Vous le savez, puisque j'en ai parlé pendant la campagne, je pense que nous avons un travail à faire sur ces navettes, et même si vous me dites que l'investissement est moins important que le fonctionnement, il n'empêche qu'un minibus coûte 100 000 € et un vrai bus 250 000 €. Malgré tout, 150 000 € sur chaque bus, cela commence à jouer. Je suis également d'accord avec vous sur la nécessité de travailler les inter-communes et les inter-quartiers. Je pense par exemple à la jonction entre Nétreville et La Madeleine : aujourd'hui, il est plus simple de passer par le centre ville pour aller de La Madeleine à Nétreville.

Je pense que la chose est vraie pour de nombreuses communes de l'agglomération. Nous aurons à y travailler. Ce sera peut-être plus utile que des couloirs de bus en plein centre ville. Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Je voulais ajouter qu'une expérimentation va être menée pour les communes autour de la Base Aérienne.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous allons donc pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE**, à la demande des habitants, les horaires de l'expérimentation de la desserte bus d'Aviron à compter du 30 juin 2014 et **AUTORISE** le Président à signer, à ce titre, l'avenant à passer à la convention de Délégation de service public ainsi que tout acte s'y rapportant.

Atoumod – Tarification multimodale axe Evreux/Rouen - Généralisation

M. Guy LEFRAND

Madame Duranton, Atoumod.

Mme Nicole DURANTON

Nous essayons de faire à l'échelle de la Haute-Normandie l'équivalent du « pass Navigo » (ex carte orange) en Île-de-France. Depuis plusieurs années, l'intégralité des autorités organisatrices de transport de Haute-Normandie s'est engagée dans le développement de l'intermodalité avec la mise en place de politiques volontaristes communes afin de développer l'attractivité des transports. Cette démarche est connue sous la marque Atoumod. Dans ce cadre, elles ont ainsi conclu la charte de l'intermodalité qui vise à :

- coordonner les offres de transport en elles,
- développer l'information des voyageurs,
- mettre en place un support billettique commun et une tarification multimodale.

Ces objectifs constituent le socle du projet Atoumod et d'une convention entre la Région, le Conseil général, la CREA, le GEA et la CASE. La convention porte sur un dispositif tarifaire entre les agglomérations de Rouen, Louviers, Evreux, avec à terme une généralisation sur la Haute-Normandie, à destination des usagers de plusieurs réseaux de transport collectif, leur permettant de bénéficier d'un tarif avantageux comparativement à la somme cumulée des titres achetés séparément. Ces titres de transport sont chargés sur leur carte Atoumod. Le dispositif s'adresse à tout usager, qu'il soit adulte, tout public ou jeune de moins de 26 ans, en abonnement mensuel. Les achats de titres de transport se font en agence commerciale. Je voulais vous donner un exemple concret. Je suis un usager qui habite à Saint Sébastien de Morsent et je vais travailler tous les jours au Conseil régional de Haute-Normandie à Rouen. Avant le dispositif Atoumod, j'achetais un ticket de bus sur le réseau GEA pour aller de Saint Sébastien à Evreux-gare routière. Ensuite, j'achetais un titre de transport à bord du bus région pour aller d'Evreux à Rouen-gare routière. Arrivé à la gare routière de Rouen, j'achetais un autre titre de transport sur le réseau de bus de la CREA pour aller de Rouen-gare routière au Conseil régional. Avec Atoumod, maintenant, j'achète en agence un titre, abonnement mensuel GEA-CREA-CASE qui me permet de voyager sur les réseaux du GEA, de la CREA et de la CASE, sur le bus région, le tout par un seul acte d'achat et avec un tarif avantageux. Au niveau tarifaire, avant Atoumod, le tarif mensuel était de 225,90 €. Aujourd'hui, avec Atoumod, le tarif mensuel est de 160 €. Avec la tarification multimodale, vous économisez donc 66 €. Ces tarifications multimodales seraient mises en place à partir du 1^{er} septembre 2014 mais mises en vente à partir du 20 août 2014. Les titres multimodaux seront déclinés en respectant la gamme tarifaire multimodale suivante :

- abonnement mensuel plein tarif ;
- abonnement mensuel jeune (moins de 26 ans).

La fixation de la gamme des titres multimodaux ainsi que leur prix implique pour le GEA de délibérer sur lesdits tarifs des titres. Le document vous propose un tableau avec les zones concernées. Pour le GEA-CASE, le tarif « tout public » est de 89 € mensuel et le tarif jeune est de 70 €. Vous avez ensuite toutes les déclinaisons : GEA-CREA, CASE-CREA etc. La vente de titres multimodaux implique une répartition des recettes entre les partenaires. Si je prends l'exemple du GEA-CASE pour lequel l'abonnement est de 89 €, la Région récupère 28,92 €, le Conseil général 18,78 €, la CASE 18,78 € et le GEA 22,52 €. Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir valider le projet de la convention ; d'approuver les tarifs multimodaux au 1^{er} septembre 2014 et la répartition des recettes ; d'autoriser M. le Président à signer la convention relative à l'expérimentation tarifaire ; de prévoir les crédits nécessaires pour la répartition des recettes après avis du COPIL Atoumod ; et d'autoriser M. le Président à signer l'avenant à passer au contrat de DSP des transports urbains et tout acte s'y afférant.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE**, dans le cadre de la mise en œuvre des titres multimodaux ATOUMOD, sur la liaison CREA-CASE et sur l'axe Rouen-Louviers-Evreux le projet de convention formalisant l'application des tarifs multimodaux au 1^{er} septembre 2014 ainsi que la répartition des recettes, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention relative à l'expérimentation tarifaire et tout acte s'y rapportant, **PREVOIT** les crédits nécessaires pour la répartition des recettes après avis du COPIL Atoumod, et **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à passer au contrat de Délégation de Service Public des transports urbains et tout acte à intervenir

PRU de la Madeleine - Commune de Saint-Sébastien-de-Morsent - Eure Habitat – ZAC du Vallon Fleuri – Construction 64 logements - Garantie communautaire 50%

M. Guy LEFRAND

PRU de La Madeleine, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Mes chers collègues, bonsoir. Les deux délibérations qui suivent concernent deux garanties d'emprunt communautaires. La première délibération concerne la ZAC du Vallon Fleuri. La garantie communautaire porte sur un montant de 3 536 800 €. Il est intéressant de souligner que cette garantie communautaire s'inscrit dans le cadre du programme de rénovation urbaine (PRU) de La Madeleine et il convient également de noter que, sur les 64 logements qui vont être garantis, 45 d'entre eux le sont au titre de l'ANRU.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. M. Nogarède. Il est très en verve ce soir.

M. Alain NOGAREDE

J'aurai une remarque concernant les loyers. En page 2 de la délibération, il est question par exemple de 6 T2 dont les loyers sont compris entre 278 et 296 €. Or, lorsque nous regardons la suite du document, nous lisons : « *Les loyers annexes mensuels des logements sont les suivants : garage, jardin, terrasse...* » J'aimerais donc, s'agissant des appartements qui disposent par exemple d'un garage, que les coûts de loyer apparaissent réellement. Aujourd'hui, on nous indique des loyers minima puis on ajoute autant de suppléments que possible. Je trouve qu'il serait plus intéressant, en matière de lisibilité, de décliner les logements selon qu'ils ont un garage, un jardin etc. et d'indiquer les loyers exacts. En l'occurrence, on nous affiche des prix de base, ce que je trouve dommage.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède pour cette remarque fort judicieuse. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à Eure habitat, à hauteur de 50 % du Prêt, composé de six Lignes du Prêt, d'un montant total de 7 073 600 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer la construction de 64 logements (6 individuels et 58 collectifs) de la Zac du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent.

Droit commun – Commune d'Evreux - SILOGE – Résidence Aristide BRIAND – Amélioration de 102 logements collectifs – Garantie communautaire 50%

M. Guy LEFRAND

M. Bourrellier, pour la délibération concernant la SILOGE.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit de la deuxième garantie communautaire. Celle-ci est à hauteur de 714 000 €. Ce projet se situe sur le quartier de Navarre, pour une très grosse opération de la SILOGE en matière de réhabilitation thermique. 102 logements collectifs sont concernés.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Bourrellier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à la SILOGE, à hauteur de 50 % de l'Eco-Prêt d'un montant total de 1 428 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer les travaux d'amélioration thermique de 102 logements collectifs situés Quartier de Navarre, 84 avenue Aristide Briand et rue des Quinconces à Evreux.

CUCS – Programmation CUCS et Cohésion sociale et territoriale 2ème phase – Attribution de subventions aux associations

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), tant qu'ils existent encore. M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Bonsoir, chers collègues. Les deux projets de délibérations qui suivent concernent la politique de la ville. La première d'entre elles est relative à la 2^{ème} phase de programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il s'agit d'affecter le solde des subventions d'un montant de 30 280 €. Je rappelle que le Budget Primitif adopté le 29 avril a établi la dotation CUCS/CST à un montant de 483 480 €. Une première phase de programmation a attribué 429 200 €. Il reste un delta de 30 280 € que vous nous proposons aujourd'hui d'affecter à 4 projets en reconduction et 7 nouveaux projets (indexés à la délibération). Les 4 projets en reconduction portent sur un montant de 16 200 € et les 7 nouveaux projets sur un montant total de 14 080 €. Il vous est donc proposé de retenir, au titre du financement CUCS les opérations en reconduction et les nouveaux projets figurant sur les tableaux joints et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Bénard.

Mme Catherine BENARD

Je pense que pour prendre une décision, il faut avoir les explications. En l'occurrence, elles sont un peu légères. Je reviens sur ce dossier, et j'en suis désolée pour ceux qui m'ont déjà écouté mais je souhaitais tout de même apporter ma vision des choses sur ce sujet. Si vous avez lu les comptes rendus de commissions, vous aurez vu que j'ai émis un avis défavorable sur certaines structures, non pas que j'aie des griefs contre ces structures, loin s'en faut. Néanmoins, nous ne pouvons pas nous permettre de faire valider un tableau de subventions sur une pluralité d'actions quand les actions sont différentes les unes des autres, ont une portée complètement différente et n'ont rien à voir les unes avec les autres. En ce qui concerne les deux dossiers qui me posent problème, j'ajouterai que ce sont des dossiers qui ont été refusés sous la mandature précédente car ils présentaient quelques soucis. S'agissant de l'association Euro Marocaine, même si cette structure travaille sur le territoire de La Madeleine, elle fait la même chose que d'autres mais sans concertation avec les associations environnantes. En raison de ce manque de partenariat, le groupe de travail constitué d'élus divers et de techniciens n'avait pas donné une suite favorable à la demande de financement. C'est aussi pour les mêmes raisons que les services de l'Etat n'ont pas suivi non plus la structure. Il me semble essentiel de financer à bon escient les demandes de cette structure comme les autres demandes, j'aurais donc tendance à demander à l'association de retravailler son projet pour envisager un financement l'an prochain. Sur tous les territoires, quand on commence à financer une structure quelle qu'elle soit, on voit arriver d'office l'année suivante la demande de subvention, et les structures ne peuvent pas comprendre qu'une subvention qui a été accordée une fois ne soit pas reconduite l'année suivante. Aujourd'hui, cette association mène des actions, je ne le nie pas, mais, en revanche, elle œuvre sans financements, j'aurais donc tendance à demander qu'elle se mette en conformité pour que cela se fasse dans de bonnes conditions. J'attire votre attention sur le point suivant : à l'heure où nous développons des PST pour fédérer l'action sur le terrain, les hommes au sens large et la vie des territoires, pourquoi mettre de l'argent dans une structure alors qu'elle travaille sans argent depuis un bon moment au risque d'instaurer, à mon sens, une forme de communautarisme que nous ne recherchons pas, bien évidemment. Demain il s'agira peut-être de l'association Euro Tunisienne et après-demain de l'association Euro Portugaise. Ce dont nous ne voulons pas sur un territoire. Nous sommes là pour fédérer les habitants, pour avoir une action commune sur un territoire et le dynamiser. Je pense également que d'autres projets qui étaient aussi en attente auraient peut-être pu être présentés en commission, mais l'information n'a pas été communiquée pour que la commission puisse rendre un avis objectif et impartial. Quant à l'Institut de la Paix, certains d'entre vous le connaissent très bien et sont proches de son président, c'est une personne reconnue pour son action de médiation dans le quartier, et je ne le critiquerai pas sur cette action très appréciable. En revanche, aujourd'hui, cette structure n'est pas viable et l'action ne peut pas être menée. Je ne vois donc pas pourquoi nous accordons un financement à l'heure actuelle. Je crois même savoir que cette structure a des difficultés, mais je ne suis toutefois pas la mieux placée pour parler de ses problèmes. Je pense qu'il faut néanmoins creuser la question. C'est pourquoi je vous invite à voter contre ces deux versements de subventions et que je réitère ma demande de constituer un groupe de travail, tel qu'il était d'usage depuis 2001, composé d'élus et de techniciens, de façon à présenter au vote du Conseil d'agglomération des dossiers travaillés, fiables, apportant une vraie plus-value sur le territoire dans son ensemble, que ce soit sur les territoires ruraux ou sur les territoires d'Evreux, car les ruraux sont sur Evreux et vice-versa.

Nous avons tous la conscience de ce qui se passe sur notre territoire. Certes, il y a des quartiers prioritaires, néanmoins nous sommes tous concernés. Je tiens à préciser que je ne souhaite pas me mettre en opposition systématique. Ma démarche se veut constructive pour l'ensemble du territoire de l'agglomération, et surtout je ne veux viser personne. Ce n'est pas le but de l'opération. Il est vrai que nous avons eu aujourd'hui - puisque j'ai la chance de travailler dans le domaine de la politique de la ville - des informations concernant la nouvelle géographie prioritaire et les nouveaux contrats de ville 2014-2020 sur lesquels nous allons devoir tous travailler ardemment. En effet, le découpage des quartiers est approximatif et il va falloir négocier sur ce point avec les services de l'Etat et les institutions concernées. Dans ces contrats de ville, il est bien rappelé les objectifs communs, avec la mobilisation des outils de droit commun supérieurs à la moyenne - et là je parle bien des quartiers prioritaires. Ils doivent être un vivier de cohésion sociale, un vivier pour le cadre de vie dans l'environnement urbain. Il est également question du développement économique lié à l'emploi. Il est vrai que par le passé et jusqu'aux dernières élections, nous travaillions sur des tableaux réalisés à partir des demandes de financement des structures, que ce soit pour les actions en renouvellement ou les nouvelles actions, puisque chaque année nous étions confrontés au même phénomène, et nous faisons un gros travail de fond qui nous prenait des heures, ce qui nous permettait de nous prononcer en fonction des structures, du travail effectué par celles-ci, de la plus-value apportée aux territoires, des moyens mis en œuvre etc. Je pense que la commission ne pourra pas évoluer si nous ne la restructurons pas de cette façon, et nous ne pourrions absolument pas voter à la volée de cette façon les subventions, c'est impossible.

M. Guy LEFRAND

Merci Mme Bénard. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, je pense que cela relève du travail des commissions et je ne suis pas sûr que ce soit le travail du Conseil communautaire de passer des heures à lister ligne par ligne les structures.

Mme Catherine BENARD

Non, je parle du groupe de travail. Il s'agit d'anticiper et d'émettre des avis sur les dossiers afin d'avoir une validation rapide en Conseil communautaire. Tel est le sens de ma démarche. Il s'agit justement d'éviter d'avoir à faire un épiluchage structure par structure.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas ce qui vous est proposé ici, Mme Bénard. Nous proposons une délibération globale, et non ligne par ligne. J'entends néanmoins votre demande d'amendement, nous allons en reparler.

Mme Catherine BENARD

Pour ce soir, je demande à ce que soit validées les subventions une à une de façon à en extraire deux.

M. Guy LEFRAND

J'ai bien compris votre demande, Mme Bénard.

Mme Catherine BENARD

J'aimerais également que nous puissions reconstruire ce groupe de travail pour pouvoir faire des propositions correctes et décentes au Conseil communautaire à l'avenir.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. J'ai bien compris votre demande. Vous demandez à ce que nous modifions la délibération afin de voter les subventions non pas globalement mais ligne par ligne, en débattant pour chaque ligne. Pour ma part, je considère que ce n'est pas du ressort du Conseil communautaire mais du ressort de la commission. Cela a été fait en commission.

Mme Catherine BENARD

Non.

M. Guy LEFRAND

Attendez, Mme Bénard. Excusez-moi, je vous laisse parler, laissez-moi parler et je vous redonnerai la parole, c'est ainsi que cela se passe. Vous demandez donc à ce que nous débattions ligne par ligne, j'ai bien compris. Je vais donc mettre aux voix votre amendement qui consiste à ne pas voter la délibération dans son ensemble mais à voter ligne par ligne. Personnellement, il me semble que cela revient à remettre en cause le travail de la commission et donc, à titre personnel, je n'y serai pas favorable, mais je valide votre amendement et je vais le mettre aux voix de manière à ce que chacun puisse s'exprimer. M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Par rapport au débat que soulève Mme Bénard, sans doute y a-t-il, comme toujours, un certain nombre d'associations pour lesquelles il faut regarder avec précision le travail qui est réalisé et s'assurer que ce travail est fait en fonction des objectifs et des critères prédéterminés, l'argent public devant être attribué en fonction d'un certain nombre d'objectifs de gestion sociale. Deux associations sont visées par Mme Bénard, je voudrais témoigner pour au moins l'une d'entre elles. L'alphabétisation au sein de l'association Euro Maroc est bien réelle, j'ai eu l'occasion d'aller la visiter à plusieurs reprises. C'est du vrai de vrai !

J'y suis même allé sans prévenir, j'ai vu entre 15 et 18 personnes de tous âges qui étaient en cours d'alphabétisation. Cette action est donc bien réelle, et elle est utile parce qu'il n'est pas certain qu'il y ait d'autres structures qui captent ce type de public. Vous parliez tout à l'heure d'effets communautaires et vous disiez qu'il ne fallait pas effectivement « communautariser » la vie associative. Il est vrai qu'il y a des associations de Sénégalais, de Turcs, de Marocains etc. Depuis 1981, les ressortissants étrangers peuvent créer des associations de loi 1901, ce qui n'était pas permis auparavant. Il y a un droit à l'expression culturelle, un droit à faire vivre sa propre culture, ses propres valeurs, sans tomber dans le communautarisme. Le droit à l'expression différente dans la société française existe, le communautarisme n'est pas notre idéal républicain, qui est un idéal d'intégration et d'égalité. Il est certain qu'il faut toujours bien mettre le curseur au bon endroit et être vigilant sur cet aspect, car de l'acceptation d'une différence culturelle, on peut tomber, sans s'en apercevoir, dans le communautarisme parfois même un peu exacerbé. Il faut donc garder l'œil rivé sur cet aspect pour que l'équilibre des choses soit préservé. Le travail approfondi que vous suggérez pour les prochaines séances est sans doute utile. Quant à l'Institut de la Paix, je connais leur dossier mais je ne sais pas exactement où ils en sont. Il est vrai que son responsable est une personne estimable. Je le connais comme beaucoup. C'est quelqu'un qui est reconnu dans la cité comme un genre de sage un peu charismatique. A priori, il inspire confiance. Mais il est vrai que je ne sais pas où en est l'élaboration du dossier, je suis un peu décroché par rapport à cela.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Champredon. Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Personnellement je ne voterai pas ce dossier, je vais m'abstenir. Je crois qu'il serait important qu'il y ait enfin sur La Madeleine un projet cohérent. Nous avons un grand nombre d'associations qui font la même chose sans que nous sachions bien quoi. Cela dit, je ne porte pas de jugements, mais nous avons un centre social, un PST, qui travaille et mène des actions, je crois qu'il faudrait commencer par donner les moyens à ce centre social de fonctionner. Donc je n'ai rien contre les associations, mais je vais m'abstenir. L'an prochain, je crois que je voterai contre. Ce n'est pas la question des sommes, qui ne sont pas des grosses sommes – c'est d'ailleurs pourquoi je ne vote pas contre – mais je trouve qu'il n'est pas normal d'avoir autant d'actions redondantes sur La Madeleine. Il faut que nous ayons un vrai projet cohérent au niveau du PST, au niveau de la participation des habitants. C'est la seule chose que je voulais dire.

M. Guy LEFRAND

Merci Mme Hannoteaux. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

J'aurai une demande de précision. J'ai cru entendre dans le propos de Mme Bénard - et je voudrais que cela me soit confirmé - que ces subventions ont été refusées dans un premier temps par la commission.

M. Guy LEFRAND

Non. Attendez Mme Bénard, je voudrais savoir si M. Silighini a fini son intervention.

M. Gérard SILIGHINI

Je précise ma demande. Ces subventions ont-elles été refusées lorsqu'elles avaient été présentées la première fois ? S'agit-il d'un retour de dossier ?

M. Guy LEFRAND

Non, non. Ces dossiers ont été présentés en commission et ont été critiqués par certains membres de la commission, ce qui est normal, mais ils ont été validés me semble-t-il par la commission. Mme Bénard.

Mme Catherine BENARD

Il faut savoir que lorsque cette commission s'est réunie, il n'y a eu aucune validation d'aucun dossier par les membres de cette commission. Quand je parlais du travail précédent, M. Silighini, nous travaillions sur les dossiers en considérant le fonctionnement des structures, entre autres choses. Si nous décidions de ne pas financer une structure, nous la conseillions tout de même, en lui demandant par exemple de développer ses partenariats, pour un réexamen ultérieur du dossier. En l'occurrence, le problème est que nous n'avons pas eu le moindre avis technique lors de la dernière commission sur ces dossiers. Finalement, la commission n'a rendu aucun avis délibéré pour quoi que ce soit.

M. Guy LEFRAND

Je l'ai évoqué en introduction, je me permets de le rappeler : certaines commissions (la 1^{ère} et la 3^{ème} commissions) ont choisi de ne pas délibérer. Dans la mesure où tous les conseillers étaient invités, elles ont considéré que ce n'était pas la forme définitive de la commission. M. Ettazaoui.

M. Gérard SILIGHINI

Attendez, je voulais réagir.

M. Guy LEFRAND

Je vous redonne la parole ensuite, M. Silighini, M. Ettazaoui a demandé à répondre aux propos de Mme Bénard.

M. Gérard SILIGHINI

Excusez-moi. Je pensais que le rapporteur parlait en dernier.

M. Guy LEFRAND

Nous ne sommes pas encore à l'Assemblée nationale.

M. Driss ETTAZAOUI

Mme Bénard, juste une précision concernant la commission. Entre 15 et 20 élus étaient présents lors de cette commission et deux élus communautaires se sont effectivement opposés à la proposition concernant ces deux associations, ce qui est – vous en conviendrez – loin d'être une majorité. Ensuite, la commission a choisi de ne pas rendre d'avis parce que le quorum n'était pas atteint et qu'il nous semblait donc inopportun de rendre des avis alors que l'ensemble des délégués n'était pas présent. Un délégué s'est donc finalement opposé – vous, Mme Bénard – et un délégué a émis de fortes réserves sur la subvention pour ces deux associations. Dernier point, Mme Bénard. Nous vous avons invitée à la restitution de l'atelier d'alphabétisation de l'association Euro Marocaine. Si vous aviez pu venir – car je n'ose pas imaginer un seul instant que vous n'avez pas voulu venir -, vous auriez pu rencontrer un public nombreux, une trentaine de personnes, qui bénéficient de ces cours d'alphabétisation. Les services de l'Etat et de l'Agglomération étaient également présents. Je vous invite à vous rendre compte mieux qu'à travers un dossier et une demande de subvention de l'activité réelle des opérateurs associatifs sur les territoires.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. M. Silighini, je vous redonne la parole.

M. Gérard SILIGHINI

J'ai cru comprendre aussi – et je voulais avoir la précision – que les dossiers avaient été rejetés lors d'une précédente instruction où les conseillers disposaient d'éléments d'instruction techniques précis et qu'ils ont donc été acceptés lors d'une commission, Mme Bénard, où vous n'avez pas disposé des mêmes éléments.

Mme Catherine BENARD

Nous n'avons pas eu d'éléments complémentaires. Nous n'avons pas bénéficié d'avis techniques. Il faut savoir que, lors de cette commission, j'étais le seul élu connaissant la politique de la ville puisque je fais tout de même partie de cette commission depuis 2001.

M. Guy LEFRAND

Ne méprisons pas les autres élus. Il ne faut pas dire que certains élus connaissent tel dossier et que les autres ne le connaissent pas. Chaque élu communautaire a la même valeur au sein des commissions comme au sein du Conseil communautaire.

Mme Catherine BENARD

Il n'y avait que des nouveaux élus au sein de cette commission, avec une certaine méconnaissance de cette thématique.

M. Guy LEFRAND

Et alors ?

Mme Catherine BENARD

Je peux en parler, quand j'ai commencé en 2001, j'ai mis des mois à m'en imprégner, je le reconnais. Aujourd'hui, je travaille complètement sur ce sujet, donc il ne me pose plus de problèmes, mais la connaissance de ces dossiers ne tombe pas du ciel, et sans avis de techniciens, je ne vois pas comment ces élus auraient pu se positionner de toute façon.

M. Guy LEFRAND

M. Mané.

M. Abdoulaye MANE

Je voudrais évoquer le cas de l'Institut de la Paix. Il est vrai que je connais très bien cette structure et que je suis proche de son président. Je l'ai même appelé pour qu'il passe ce soir, malheureusement il avait une urgence et n'a pas pu se déplacer.

Il est vrai que l'on peut critiquer l'Institut de la Paix sous certains aspects mais, connaissant cette structure depuis plus de six ans, il me semble qu'elle a été victime de certaines choses. Je ne rentrerai pas dans les détails.

Aujourd'hui, l'Institut de la Paix mène sur La Madeleine une action qui mobilise tous les acteurs du quartier. Il est inimaginable d'entendre ici certains propos. Appelons son président afin qu'il s'explique sur certains aspects du dossier. La maison de la médiation a été fermée, je crois qu'il y a eu quelque chose au niveau du tribunal. Néanmoins, même si la maison de la médiation est fermée, il faut qu'il puisse expliquer les actions qui sont menées par l'Institut de la Paix. Aujourd'hui, l'Institut de la Paix continue de travailler. Si vous, vous ne voyez pas le travail que la structure réalise sur le terrain, moi je suis tous les jours avec eux, parfois même tard dans la journée.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Lefrançois.

M. Bernard BROCHOT

Non, non.

M. Guy LEFRAND

Pardon, je ne vais pas y arriver.

M. Bernard BROCHOT

En introduction, je voudrais dire que, de toute façon, je voterai favorablement cette délibération et que je validerai toutes les attributions de subventions pour une seule et simple raison : je ne tiens pas à faire le premier pas vers une quelconque forme de communautarisme. Je ne veux pas tomber là dedans, donc je les voterai toutes. En revanche, ce qui m'interpelle c'est la manière dont le dossier a été discuté en commission et l'avis qui a été donné pour chacune des associations. La commission n'a pas de pouvoir de décision, elle rend juste un avis, donc si tous les avis sont identiques et majoritaires pour chacune des attributions, cela ne pose pas de problème ; en revanche, si des avis différents issus de la commission s'expriment pour chacune des attributions, il me semble que, peut-être, il faudrait passer des délibérations ligne par ligne. Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte d'un avis de la commission sur une attribution particulière.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Brochot. Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je n'ai rien demandé.

M. Guy LEFRAND

Je ne vous donne donc pas la parole si vous ne la demandez pas. M. Ettazaoui ? Non plus. Décidément. Mme Dioukhané.

Mme Coumba DIOUKHANE

M. le Président, chers collègues, je voulais juste apporter quelques éléments d'éclaircissement sur une des deux structures que vous avez citées, à savoir l'association Euro Marocaine. En tant qu'élue de la Ville d'Evreux œuvrant sur le quartier de La Madeleine mais aussi en tant qu'ancienne élue référente de cette association, je peux me permettre de dire que cette structure est très utile sur le quartier. Cette association agit auprès des enfants. Je m'exprime ici en tant qu'élue communautaire mais aussi en tant qu'adjointe du Maire d'Evreux en charge de la scolarité, elle œuvre dans un domaine qui est cher au Maire d'Evreux : le soutien scolaire. Cette association aide beaucoup d'enfants sur le quartier de La Madeleine, et elle est très active. Il est vrai qu'elle s'appelle association Euro Marocaine, mais avant le mot « Maroc », il y a le mot « Euro », et je puis vous assurer que ce n'est pas une association « danse du ventre et couscous ».

M. Guy LEFRAND

Merci Mme Dioukhané. Mes chers collègues, je pense que nous sommes maintenant suffisamment éclairés par ces débats pour une subvention à 1 000 €. Je vous propose donc de mettre au vote l'amendement de Mme Bénard qui propose de voter ligne par ligne. Qui est pour ? 8 voix. Qui s'abstient ? 6 personnes. Qui est contre ? tous les autres élus. L'amendement est rejeté. Nous allons donc pouvoir passer au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? 3 voix contre. Qui s'abstient ? 9 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **RETIENT (moins 3 voix contre et 9 abstentions), au titre du financement Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération et de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, les opérations en reconduction et nouveaux projets figurant sur les tableaux ci-annexés, PROCÈDE au versement des subventions afférentes aux associations concernées, dans le cadre des crédits prévus au budget primitif 2014 du GEA et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels ; au préalable, le Conseil avait REJETÉ (moins 8 voix pour et 6 abstentions), l'amendement proposé visant à voter séparément les différentes subventions***

Association des Maires Ville et Banlieue de France – Adhésion du GEA

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante, M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Cette délibération concerne l'adhésion à l'Association des Maires Ville et Banlieue de France, une association importante qui a pour but de promouvoir les communes adhérentes à travers les politiques, dispositifs et équipements qu'elles ont mis en place et faire reconnaître des pouvoirs publics, l'évolution des missions des collectivités, négocier les compétences et les moyens nécessaires.

L'adhésion, pour notre établissement, à la veille d'un éventuel PNRU 2 sur le quartier de Nétreville, nous a semblé hautement stratégique et c'est pourquoi nous vous proposons d'adhérer à l'Association Ville et Banlieue qui est l'association référente en matière de politique de la ville. Il vous est donc proposé d'adhérer à cette association et d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADHERE (3 abstentions)** à l'Association des Maires Ville et Banlieue de France et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents à intervenir

Projet plateforme mobilité - Voiture & Co – MJC – Subventions 2014

M. Guy LEFRAND

M. Derrar, pour le projet de plateforme mobilité.

M. Mohamed DERRAR

Bonsoir, chers collègues. Il est ici question du versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Voiture & Co. Le projet de partenariat avec cette association a fait l'objet d'une décision du Bureau communautaire le 9 juillet 2013. Les missions de cette association se déclinent ainsi : mission de coordination et d'animation, mission d'accompagnement, mission de mise en œuvre de services complémentaires. Je rappelle également au passage de la délibération qui vous est proposée que l'association fait également de la recherche de financements supplémentaires, notamment à hauteur de 30%. Il vous est demandé ce soir d'accepter le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Voiture & Co et le versement d'une subvention de 7 000 € à la MJC.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **ATTRIBUE (1 abstention)** une subvention de 10 000 € à Voiture & Co et une subvention de 7 000 € à la MJC dans le cadre du fonctionnement de la plate-forme mobilités, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** les conventions afférentes avec chacun des opérateurs et les avenants éventuels à intervenir et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec chaque opérateur.

CURSUS – Projet heures d'insertion/atelier et chantier d'insertion – Subvention 2014 – Complément au montant attribué le 7 janvier 2014

M. Guy LEFRAND

CURSUS, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit du versement du restant dû à l'association CURSUS pour l'exercice 2014. En l'occurrence, il vous est demandé d'autoriser le versement de la somme de 29 169 € qui couvre le restant dû pour l'exercice 2014 au titre des chantiers d'insertion.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ATTRIBUE** une subvention de 29 169 € à l'association CURSUS pour le fonctionnement du Chantier d'insertion bâtiment « les Compagnons du patrimoine », **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention.

Association ATESA – Plateforme de socialisation – Subvention 2014 – Complément au montant attribué le 7 janvier 2014

M. Guy LEFRAND

Dossier ATESA, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Même exercice, mais pour l'association ATESA. Il s'agit tout simplement du versement du complément de leur subvention, sachant que 70% leur ont déjà été alloués.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention complémentaire de 1 500 € à ATESA pour la « plateforme de socialisation » et **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente et les avenants éventuels.

Association ATESA – Projet communication et valorisation vers l'emploi – Subvention 2014

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, même chose.

M. Mohamed DERRAR

Il concerne également l'association ATESA mais pour un nouveau projet – et non une nouvelle demande. Cette action vise à identifier et valoriser les candidats en insertion professionnelle en repérant et levant les freins liés à l'insertion, en identifiant et valorisant le potentiel du candidat : savoir-être et savoir-faire, en améliorant ses modes de communication, en améliorant l'image de soi. Il s'agit ici d'accorder l'attribution d'une subvention de 4 090 € à ATESA pour ce projet.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote, chers collègues. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ATTRIBUE** une subvention de 4 090 € à ATESA pour son action « communication et valorisation vers l'emploi », **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention.

Schéma directeur d'eau potable – Convention de partenariat GEA / SIAEP Evreux Nord – Demande de subventions

M. Guy LEFRAND

Nous passons au secteur de l'eau et de l'assainissement. M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président, mes chers collègues. Les trois délibérations suivantes concernent le secteur de l'eau et de l'assainissement, il s'agit principalement de demandes de subventions. Je commencerai par une remarque sur la première délibération. La délibération proposée lors de la 4^{ème} commission du 3 juin prévoyait un groupement de commandes dans le cadre de l'étude du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Un groupement de commandes permet de procéder à une commande lorsque deux entités associées rassemblent des services techniques. Or, il est proposé d'associer à l'étude le Syndicat d'Evreux Nord qui comporte 20 km de réseau au total alors que le GEA en comporte 700 km. La composition de l'étude du Schéma Directeur prévoit une étude de sécurisation avec quatre collectivités actée par une délégation de maîtrise d'ouvrage liée à une convention de partenariat. C'est pourquoi il est légalement plus simple de mettre en place une convention de partenariat qui satisfera les deux collectivités de la même façon et permettra d'atteindre plus souplement ces objectifs. Elle est légèrement modifiée par rapport à ce que nous avons proposé en commission. Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable datant de 1998 et ne couvrant que 10 communes a besoin d'être actualisé au niveau des 37 communes du GEA, les objectifs essentiels en étant la sécurisation de la ressource, la diversification des secteurs de forage et la sectorisation des réseaux pour mettre en place une action à l'échelle du GEA et améliorer ainsi le rendement à travers la mise en place d'une modélisation des réseaux qui permettra également à long terme d'anticiper les besoins de dimensionnement des réseaux. Le Syndicat d'Evreux Nord possède le forage de Normanville qui alimente d'environ 200 000 m³/an les communes du nord de l'agglomération, il se trouve dans l'obligation de réaliser son Schéma Directeur. Nous proposons donc une convention de partenariat entre le Syndicat Evreux Nord et le GEA pour réaliser à bien cette étude. Cette étude est basée sur le patrimoine des collectivités, et la participation du Syndicat d'Evreux Nord sera calculée au prorata du patrimoine étudié. Le GEA, ainsi que je l'ai rappelé, possède 700 km de réseau. L'étude est estimée à 700 000 € au GEA puisqu'elle est de 1 000 € du kilomètre. La participation du Syndicat d'Evreux Nord est donc estimée à 20 000 € puisqu'il comporte 20 km de réseau. Selon le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, cette opération est subventionnée à 80%. Aussi, il vous est demandé d'approuver le portage de cette étude par le GEA, d'autoriser le Président à signer la convention et les avenants formalisant ce partenariat et à solliciter toutes les subventions possibles.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le portage par le GEA, de l'étude visant à mettre à jour le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Evreux Agglomération, en partenariat avec le Syndicat d'Evreux Nord qui alimente certaines communes du GEA et qui doit également mettre à jour son propre schéma, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention et avenants éventuels à passer avec le SIAEP Evreux Nord formalisant ce partenariat et à **SOLLICITER** toutes les subventions pouvant être obtenues au titre de cette opération (coût de l'étude estimé à 700 000 € subventionnable à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie)

Etude de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le secteur aval de l'Iton – Convention de partenariat GEA/CASE/SERP/SIAEP Evreux Nord/SAEP Hondouville – Demande de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Nous avons là aussi une demande de subvention. Le captage de Normanville, dit « des Coutures », n'est plus utilisé depuis 2010 suite à une pollution au tétrachloroéthylène (PCE) et au trichloroéthylène (TCE). La Préfecture a demandé au Syndicat Evreux Nord, propriétaire et gestionnaire du captage, une étude pour connaître l'origine de cette pollution. Cette étude a confirmé l'existence de la pollution de la nappe d'eau souterraine de la vallée de l'Iton. Au vu de l'enjeu d'alimentation des populations, les services de l'Etat demandent aux exploitants d'étudier une solution de secours en cas d'arrêt des ouvrages. Une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable doit donc être menée sur le territoire commun aux 5 collectivités (GEA, CASE, Evreux Nord, SAEP d'Hondouville et SERPN).

Les objectifs sont d'étudier un scénario d'arrêt prolongé des ouvrages et de définir les possibilités de secours pour l'alimentation des populations.

Il vous est donc proposé une convention de partenariat avec ces 5 collectivités, sachant que le coût estimé de cette étude est de 100 000 €. Selon le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, cette opération serait subventionnée à 80%. Les élus des cinq collectivités ont convenu que la clé de répartition financière soit de 20% pour chaque collectivité. Considérant les subventions possibles de l'Agence de l'Eau, les dépenses de chacune des collectivités reviendront donc à 4% déduction faite. Il est donc proposé aux membres du Conseil de bien vouloir approuver le portage de cette étude par le GEA, d'émettre un avis favorable à la clé de répartition de 20%, d'autoriser le Président à signer les conventions et avenants éventuels à intervenir et à solliciter toutes les subventions pouvant être obtenues pour cette opération.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. De Langhe.

M. Christian DE LANGHE

Je voulais savoir si nous avons identifié le pollueur. Pour l'instant, en effet, il s'agit d'une étude à 100 000 € mais il faudra prévoir des travaux ensuite.

M. Guy DOSSANG

Oui, il est identifié.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Pas de soucis, mes chers collègues. Adoptée.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** le portage, par le Grand Evreux Agglomération, de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur aval de l'Iton, **EMET un avis favorable** à une clé de répartition de 20 % pour chacune des cinq collectivités concernées par cette étude qui doit trouver l'origine de la pollution du captage de Normanville intervenue en 2010 et qui a nécessité son abandon, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** les conventions et avenants éventuels à intervenir et à **SOLLICITER** toutes les subventions pouvant être obtenues au titre de cette étude, estimée à 100 000 € et subventionnable à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie*

Déviations Sud/Ouest – Dévoisement de réseaux d'eau potable et d'assainissement eaux usées du secteur des Fayaux à Angerville la Campagne et à Evreux – Convention financière GEA / DREAL Haute-Normandie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : déviation Sud-Ouest. M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Les travaux actuels de la déviation Sud-Ouest posent un problème. Je vais essayer d'être clair. Le poste de refoulement 121 à Angerville, qui récupère tout ce qui vient de Guichainville etc., passe actuellement sous le gros rond-point. La DREAL, dans son étude, a démontré que nous ne pouvions plus passer sous ce rond-point puisque la route viendra à passer en dessous. Il va falloir contourner cet endroit et passer par la route de Cocherel pour remonter de l'autre côté. Le seul souci est que cela entraîne un énorme surcoût de 865 000 €. Bien entendu, comme pour tous les travaux de la déviation, les surcoûts des travaux sont pris en charge par la DREAL. Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à solliciter la subvention.

Néanmoins, le plus important n'est pas tellement cette subvention. En effet, les travaux sur cette zone devraient être faits le plus rapidement possible puisqu'il faut, pour ce faire, passer par le parking de la Deutsch et que le seul moment où cela peut être fait est en août, l'entreprise voisine étant fermée en août et ayant proposé au personnel de la Deutsch d'utiliser son parking.

Le passage du gros tuyau sous le parking de la Deutsch doit donc impérativement être fait en août de cette année, faute de quoi nous serions obligés de reporter l'opération d'un an, ce qui serait une catastrophe.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** l'engagement des travaux de dévoiement des réseaux d'eau et d'assainissement communautaires rendus nécessaires par les travaux de la déviation Sud-Ouest, **AUTORISE** Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération ou son représentant à signer la convention financière à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération et la DREAL de Haute Normandie qui prendra en charge le coût de ces travaux, ainsi que tout document s'y rapportant et avenants éventuels, et **AUTORISE** Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération ou son représentant à inscrire en Recette, le versement de la participation financière versée par l'Etat.

Informations de M. le Président

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, il me reste deux ou trois petites informations à vous communiquer avant de vous libérer. Je sens l'impatience qui vous gagne.

Je voulais vous signaler que sera soumise au vote du Conseil de rentrée, en octobre, l'adhésion au **CNAS** de l'Agglomération d'Evreux.

Aujourd'hui, de nombreuses communes de notre territoire sont déjà adhérentes au CNAS. La Ville d'Evreux a fait le choix, après étude poussée, d'adhérer également au CNAS au lieu du Comité des Œuvres Sociales auquel elle adhérait auparavant.

Le coût sera moindre pour les agents puisqu'au lieu d'avoir 30 € à payer, ils n'auront plus rien à payer ; le coût sera identique, à quelques milliers d'euros près, pour la collectivité mais avec des offres largement supérieures en matière d'œuvres sociales. Par ailleurs, mes chers collègues maires, cela peut vous intéresser, car nous pouvons proposer à ceux qui sont aujourd'hui adhérents au CNAS qu'à partir du 1^{er} janvier 2015 nous faisons une adhésion groupée, ce qui vous permettrait de gagner de l'argent. Si vous le souhaitez, nous vous proposons ainsi une forme de mutualisation dans le cadre du CNAS qui permettrait de faire baisser les coûts puisque plus il y a de salariés au sein de nos collectivités, plus le pourcentage à payer est faible. Si vous le souhaitez, nous vous proposerons donc cette mutualisation qui vous permettra de faire quelques économies. Tout le monde sera gagnant. Celui qui paiera, ce sera le CNAS, mais nos communes comme l'Agglomération seront gagnantes.

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler que vous avez jusqu'au 1^{er} juillet pour vous opposer au transfert automatique des pouvoirs de police, de circulation et de stationnement. 20 communes ont déjà formalisé leur opposition. Nous sommes largement dans les clous. Mais, pour les communes qui n'auraient pas encore répondu, si vous souhaitez garder vos pouvoirs de police, de circulation et de stationnement, n'hésitez pas à envoyer un courrier au Président de l'Agglomération.

S'agissant des autres transferts (habitat, collecte des déchets ménagers, assainissement) dont je vous ai parlé dans mon dernier courrier, vous avez jusqu'au 15 octobre 2014 pour formaliser votre éventuelle opposition. 10 communes m'ont déjà formalisé leur opposition au transfert de l'habitat. Une seule commune est d'accord pour le transfert : Saint Sébastien de Morsent. Quant à la police des déchets et l'assainissement, il me semble aujourd'hui pertinent de les confier au GEA puisqu'il assure déjà ces compétences. Un maire s'oppose actuellement à ce transfert, un choix qui avait déjà été fait précédemment.

Un pot vous est proposé comme d'habitude. Néanmoins, sur décision du Bureau communautaire, ce pot a été allégé afin de réduire nos dépenses et limiter les pertes, puisqu'à chaque fois il reste beaucoup lorsque nous partons. Le Bureau communautaire a donc décidé de faire moins pour pouvoir donner plus à nos habitants.

Je vous souhaite une bonne soirée. Je vous remercie.

La séance est levée à 20h55.

2^{ème} PHASE CUCS 2014/PROJETS EN RECONDUCTION

Porteur de projet	Descriptif de l'action	Cout Total du Projet	Part Etat CUCS	Part GEA CUCS
ALEN	Animations de Noel : Mise en place d'une journée d'animation familiale développée dans le cadre du projet social de territoire du quartier de Netreville en partenariat avec Aide et Versa et Netrevillia..	4 268 €	0	1 400 €
L'APPART	Aventures créatives 2014 Ateliers de médiation artistique (théâtre et sculpture) sur la période d'été 2014 en direction des 11-17 ans du territoire et en lien avec les acteurs du quartier de la Madeleine (Centre Social, Espace Jeunes) œuvrant en faveur de ce public.	9 000 €	0	3 000 €
HABITAT ET DEVELOPEMENT	Ateliers de maîtrise des dépenses d'énergies et d'eau : Ateliers collectifs et suivi individuel auprès des locataires d'Eure Habitat sur le champ des économies d'énergies sur la Madeleine et Netreville en partenariat avec Eure Habitat. Ateliers collectifs en direction des publics de l'Abri, d'ADOMMA et de l'UDAF.	28 710 €	2000€	2 000 €
TOTAL		41978 €	2000 €	6 400 €

2^{ème} PHASE CST 2014/ PROJETS EN RECONDUCTION

Porteur de projet	Descriptif de l'action	Cout Total du Projet	Part Etat CUCS	Part GEA CST
ITINERAIRE BIS	Concert de rivière : Mise en place d'une action de médiation artistique itinérante sur la période estivale en partenariat avec les centres sociaux du territoire du GEA : ateliers de lutherie urbaine, ateliers d'écriture, initiation musique et création d'un spectacle de musique aquatique avec les habitants.	26882 €	DROIT COMMUN DRAC	9 800 €
TOTAL		26 882 €		9 800 €

2^{ème} PHASE CUCS 2014/NOUVEAUX PROJETS

Porteur de projet	Descriptif de l'action	Cout Total du Projet	Part Etat CUCS	Part GEA CUCS
AIDE ET VERSA	Accompagnement à la scolarité : Séances quotidiennes pour 4 groupes de 8 enfants : 2 séances d'aide aux devoirs+2 séances d'actions ludiques : conte et lecture avec la Bibliothèque de quartier, musique avec le MJC, informatique avec Conceptic -Eure, Poterie avec ALEN ; temps de concertation et de suivi avec les écoles du quartier et les familles par la médiatrice réussite éducative ;	22 620 €	CLAS	2 000 €
AJM	Sorties familles : Financement de 3 sorties familiales sur l'été dans le cadre de la démarche PST liés à l'accompagnement social mené à l'année.	12 345 €	0	3 000 €
AJM	Insertion via les agences d'intérim -Mise en place d'un partenariat avec Randstad-Poissy pour recrutement sur des postes à Peugeot-Poissy depuis 2012. -Information, recherche des profils, traitement des dossiers des candidats par AJM -Organisation de sessions de recrutement au sein des locaux de l'AJM	20 400	0	1 000 €
ASSOCIATION DE SOLIDARITE EURO MAROCAINE	Alphabétisation : Mise en place de cours d'alphabétisation (séance de 2 H/3 jours semaines) : Ateliers autour de la lecture et l'écriture pour répondre aux besoins individuels des adultes, cours de français écrit et oral afin d'arriver à s'exprimer, comprendre et se faire comprendre. des aspects de vie quotidienne (demander son chemin, se faire comprendre auprès du médecin, simulation conversations téléphoniques, suivi scolaire des enfants, parler de soi et des autres)	10 550 €	0	2 080 €
INSTITUT DE LA PAIX	Médiation et accès aux droits -Service d'accueil administratif qui accueille les usagers, sollicitant une information et accompagnement dans des démarches administratives -Service juridique des droits des étrangers -Fonction d'écrivain public : rédaction de courriers auprès des institutions -Actions de médiation sociale et interculturelle -Mise en place d'ateliers collectifs sur le champ de la parentalité, de la santé, de la non-violence	75 090 €	0	2 000 €
TOTAL		128 660	0	10 080 €

2^{ème} PHASE CST 2014/ NOUVEAUX PROJETS

Porteur de projet	Descriptif de l'action	Cout Total du Projet	Part Etat CUCS	Part GEA CST
AMICALE NAVARRE DE	<p>Stop aux discriminations:</p> <p>-Sensibiliser les habitants de manière conviviale aux différents types de discriminations et renforcer l'expression des diversités sur le quartier s'articulant autour de deux actions support</p> <p>-volet jeunesse : réalisation d'un court métrage vidéo permettant d'aborder les différents types de discrimination (couleur de peau, obésité, relations filles-garçons.)</p> <p>-volet famille : ateliers d'écritures avec le groupe femme avec la compagnie Méga Pogec leur permettant de s'exprimer sur leurs conditions et sur leur besoin d'exister autrement que par leur place d'épouse ou de maman.</p> <p>-Restitution des ateliers lors d'une journée d'animation spécifique</p>	9500 €	DROIT COMMUN DRJCS	2 500 €
SIVU CIGALE	<p>Cigale 10 ans :</p> <p>Mise en place d'une journée d'animation festive le 28 Juin 2014 (stands d'information sur les structures, programme estivale, spectacles, ateliers parents-enfants, repas festif) et de valoriser les actions mise en place tout au long de l'année par les publics.</p>	16 100 €		1 500 €
TOTAL		25 600 €		4 000 €

COMPTE ADMINISTRATIF - CONSOLIDATION DES RESULTATS

		Résultat d'exécution 31/12/2012	Affectation de résultat	Recettes de l'exercice 2013	Dépenses de l'exercice 2013	Résultat d'exécution 2013	Résultat de clôture 2013	Solde net des restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2013
Budget principal	FONCTIONNEMENT	6 724 795,02	-5 620 000,00	64 645 908,85	59 209 222,65	5 436 686,20	6 541 481,22	0,00	6 541 481,22
	INVESTISSEMENT	3 066 281,20	5 620 000,00	8 988 118,03	18 510 635,04	-9 522 517,01	-836 235,81	-1 477 172,47	-2 313 408,28
	CUMUL	9 791 076,22	0,00	73 634 026,88	77 719 857,69	-4 085 830,81	5 705 245,41	-1 477 172,47	4 228 072,94
Eau	FONCTIONNEMENT	-1 112 552,95	0,00	12 701 636,60	9 463 025,24	3 238 611,36	2 126 058,41	0,00	2 126 058,41
	INVESTISSEMENT	3 382 622,67	0,00	6 014 044,34	5 328 122,81	685 921,53	4 068 544,20	-1 411 591,31	2 656 952,89
	CUMUL	2 270 069,72	0,00	18 715 680,94	14 791 148,05	3 924 532,89	6 194 602,61	-1 411 591,31	4 783 011,30
Assainissement	FONCTIONNEMENT	-2 218 086,84	0,00	12 609 454,48	9 567 093,38	3 042 361,10	824 274,26	0,00	824 274,26
	INVESTISSEMENT	8 962 695,21	0,00	15 282 259,27	12 801 784,34	2 480 474,93	11 443 170,14	-3 339 699,53	8 103 470,61
	CUMUL	6 744 608,37	0,00	27 891 713,75	22 368 877,72	5 522 836,03	12 267 444,40	-3 339 699,53	8 927 744,87
Mobilités durables	FONCTIONNEMENT	336 501,87	-336 183,00	8 598 357,80	8 281 579,16	316 778,64	317 097,51	0,00	317 097,51
	INVESTISSEMENT	1 675 101,71	336 183,00	1 523 280,33	4 191 779,27	-2 668 498,94	-657 214,23	447 785,84	-209 428,39
	CUMUL	2 011 603,58	0,00	10 121 638,13	12 473 358,43	-2 351 720,30	-340 116,72	447 785,84	107 669,12
SPANC	FONCTIONNEMENT	-65 570,62	0,00	145 332,01	97 392,65	47 939,36	-17 631,26	0,00	-17 631,26
	INVESTISSEMENT	-555 782,43	0,00	72 575,96	205 160,58	-132 584,62	-688 367,05	-426 966,74	-1 115 333,79
	CUMUL	-621 353,05	0,00	217 907,97	302 553,23	-84 645,26	-705 998,31	-426 966,74	-1 132 965,05
Pépinière scientifique	FONCTIONNEMENT	28,80	0,00	983 524,74	454 743,62	528 781,12	528 809,92	0,00	528 809,92
	INVESTISSEMENT	806 543,45	0,00	240 766,24	1 073 755,49	-832 989,25	-26 445,80	0,00	-26 445,80
	CUMUL	806 572,25	0,00	1 224 290,98	1 528 499,11	-304 208,13	502 364,12	0,00	502 364,12
Cobstruction location Biens Immobiliers	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CUMUL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAC du Long Buisson - 1	FONCTIONNEMENT	-208 557,99	0,00	2 642 395,33	2 645 063,84	-2 668,51	-211 226,50	-8 504,88	-219 731,38
	INVESTISSEMENT	-1 734 641,40	0,00	3 765 000,00	2 762 310,38	1 002 689,62	-731 951,78	0,00	-731 951,78
	CUMUL	-1 943 199,39	0,00	6 407 395,33	5 407 374,22	1 000 021,11	-943 178,28	-8 504,88	-951 683,16
ZAC du Long Buisson - 2	FONCTIONNEMENT	322 248,17	0,00	536 548,79	554 002,84	-17 454,05	304 794,12	-16 653,17	288 140,95
	INVESTISSEMENT	-919 049,66	0,00	1 330 000,00	1 966 650,21	-636 650,21	-1 555 699,87	0,00	-1 555 699,87
	CUMUL	-596 801,49	0,00	1 866 548,79	2 520 653,05	-654 104,26	-1 250 905,75	-16 653,17	-1 267 558,92
ZAC Espace d'activités - La Rougemare	FONCTIONNEMENT	1 638 875,76	0,00	1 195 250,59	1 165 120,00	30 130,59	1 669 006,35	-20 153,63	1 648 852,72
	INVESTISSEMENT	-1 433 535,39	0,00	665 630,55	497 642,45	167 988,10	-1 265 547,29	0,00	-1 265 547,29

	CUMUL	205 340,37	0,00	1 860 881,14	1 662 762,45	198 118,69	403 459,06	-20 153,63	383 305,43
ZA La Fosse au buis	FONCTIONNEMENT	66 792,39	0,00	0,00	1 572,00	-1 572,00	65 220,39	0,00	65 220,39
	INVESTISSEMENT	-42 056,00	0,00	0,000	0,00	0,00	-42 056,00	0,00	-42 056,00
	CUMUL	24 736,39	0,00	0,00	1 572,00	-1 572,00	23 164,39	0,00	23 164,39
Lotissement de La Garenne 1 – extension	FONCTIONNEMENT	487 635,81	0,00	0,00	0,00	0,00	487 635,81	0,00	487 635,81
	INVESTISSEMENT	-180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-180,00	0,00	-180,00
	CUMUL	487 455,81	0,00	0,00	0,00	0,00	487 455,81	0,00	487 455,81
Lotissement de La Garenne 2	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CUMUL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAC Les Surettes	FONCTIONNEMENT	204 653,61	0,00	92 468,44	52 581,30	39 887,14	244 540,75	-750,00	243 790,75
	INVESTISSEMENT	-38 289,85	0,00	0,00	40 072,49	-40 072,49	-78 362,34	0,00	-78 362,34
	CUMUL	166 363,76	0,00	92 468,44	92 653,79	-185,35	166 178,41	-750,00	165 428,41
ZAC de Cambolle	FONCTIONNEMENT	-330 792,40	0,00	393 241,49	403 492,22	-10 250,73	-341 043,13	-159 334,72	-500 377,85
	INVESTISSEMENT	-747 744,34	0,00	2 110 000,00	2 724 701,89	-614 701,89	-1 362 446,23	0,00	-1 362 446,23
	CUMUL	-1 078 536,74	0,00	2 503 241,49	3 128 194,11	-624 952,62	-1 703 489,36	-159 334,72	-1 862 824,08
ZA – Miserey	FONCTIONNEMENT	41 935,12	0,00	0,00	0,00	0,00	41 935,12	0,00	41 935,12
	INVESTISSEMENT	-176 910,13	0,00	0,00	0,00	0,00	-176 910,13	0,00	-176 910,13
	CUMUL	-134 975,01	0,00	0,00	0,00	0,00	-134 975,01	0,00	-134 975,01
ZA Les Longs champs	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00
	CUMUL	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00
ZAC Centre Bourg	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	6 581,92	6 581,92	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	6 581,92	-6 581,92	-6 581,92	0,00	-6 581,92
	CUMUL	0,00	0,00	6 581,92	13 163,84	-6 581,92	-6 581,92	0,00	-6 581,92
ZAC du Vallon Fleuri	FONCTIONNEMENT	103 964,37	0,00	2 290 606,44	2 192 757,90	97 848,54	201 812,91	-574 636,60	-372 823,69
	INVESTISSEMENT	-3 393 663,12	0,00	1 435 064,21	843 025,42	592 038,79	-2 801 624,33	0,00	-2 801 624,33
	CUMUL	-3 289 698,75	0,00	3 725 670,65	3 035 783,32	689 887,33	-2 599 811,42	-574 636,60	-3 174 448,02
ZA de Cracouville	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CUMUL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cité artisanale	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CUMUL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ZA Le Floquet	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CUMUL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZA - Gauville-Parville	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	125 100,00	125 100,00	0,00	0,00	-9 120,00	-9 120,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	125 100,00	-125 100,00	-125 100,00	0,00	-125 100,00
	CUMUL	0,00	0,00	125 100,00	250 200,00	-125 100,00	-125 100,00	-9 120,00	-134 220,00
ZAC du Vallot	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	22 781,30	22 858,44	-77,14	-77,14	-24 620,97	-24 698,11
	INVESTISSEMENT	-36 472,92	0,00	0,00	22 747,44	-22 747,44	-59 220,36	0,00	-59 220,36
	CUMUL	-36 472,92	0,00	22 781,30	45 605,88	-22 824,58	-59 297,50	-24 620,97	-83 918,47
Total fonctionnement		5 991 870,12	-5 956 183,00	106 989 188,78	94 242 187,16	12 747 001,62	12 782 688,74	-813 773,97	11 968 914,77
Total investissement		8 812 919,00	5 956 183,00	41 426 738,93	51 100 069,73	-9 673 330,80	5 095 771,20	-6 207 644,21	-1 111 873,01
Total cumul		14 804 789,12	0,00	148 415 927,71	145 342 256,89	3 073 670,82	17 878 459,94	-7 021 418,18	10 857 041,76

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2014

Communes	Critères de répartition					Répartition			Détail calcul potentiel fiscal				Montant DSC 2014	évolution
	Population actualisée	Enfants - 14 ans	Logements Sociaux	Potentiel Fiscal 4T 2013	Effort Fiscal	Population actualisée	Enfants - 14 ans	Logements Sociaux	Par Habitant			pour mémoire		
EVREUX	53 504	10 441	10 025	58 068 426	1,659199	790 742,55	503 530,26	432 147,35	1 085,31	163 036,37	225 368,41	2 131 895	2 114 825	-17 070
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	1 160	218	42	914 208	0,930258	17 143,79	10 513,32	1 810,49	788,11	4 914,10	2 739,49	37 081	37 121	40
ARNIERES-SUR-ITON	1 677	294	32	990 017	1,152914	24 784,60	14 178,52	1 379,42	590,35	8 431,19	4 908,38	56 371	53 682	-2 689
AVIRON	1 159	201	0	593 756	1,227965	17 129,01	9 693,48	0,00	512,30	6 188,86	3 613,08	36 439	36 624	185
BAUX-SAINTE-CROIX (Les)	968	144	0	506 187	1,166537	14 306,20	6 944,58	0,00	522,92	5 127,82	2 866,70	29 153	29 245	92
BONCOURT	182	34	0	103 634	0,891635	2 689,80	1 639,69	0,00	569,42	930,25	411,97	5 559	5 672	113
BOULAY MORIN (Le)	699	163	0	383 492	1,180010	10 330,61	7 860,88	0,00	548,63	3 630,93	2 093,97	23 563	23 916	353
CAUGE	862	176	0	432 991	1,241874	12 739,61	8 487,82	0,00	502,31	4 637,38	2 717,65	27 986	28 582	596
CHAPELLE DU BOIS DES FAULX (LA)	544	115	1	290 594	1,306513	8 039,85	5 546,02	43,11	534,18	2 857,24	1 804,35	17 551	18 291	740
CIERREY	694	103	1	361 373	1,085105	10 256,72	4 967,30	43,11	520,71	3 682,49	1 911,79	20 825	20 861	36
DARDEZ	170	38	0	77 714	1,308748	2 512,45	1 832,60	0,00	457,14	945,29	564,82	5 820	5 855	35
EMALEVILLE	545	128	0	274 140	1,070566	8 054,63	6 172,96	0,00	503,01	2 930,46	1 481,22	18 401	18 639	238
FAUVILLE	329	54	0	259 282	0,744128	4 862,33	2 604,22	0,00	788,09	1 393,77	621,52	9 428	9 482	54
GAUCIEL	824	118	0	321 953	0,883861	12 178,00	5 690,70	0,00	390,72	4 800,85	1 848,93	22 765	24 518	1 753
GAUVILLE LA CAMPAGNE	526	81	0	358 769	1,299244	7 773,82	3 906,33	0,00	682,07	2 451,46	1 734,94	15 912	15 867	-45
GRAVIGNY	4 249	781	507	3 202 514	1,359013	62 796,52	37 664,70	21 855,23	753,71	18 584,83	14 659,48	155 563	155 561	-2
GUICHAINVILLE	2 637	464	10	2 446 081	0,987084	38 972,56	22 376,98	431,07	927,60	9 699,38	6 608,04	74 797	78 088	3 291
HUEST	700	130	20	387 086	0,962686	10 345,39	6 269,41	862,14	552,98	3 623,94	1 710,77	21 668	22 812	1 144
IRREVILLE	453	97	1	222 921	1,217419	6 694,95	4 677,95	43,11	492,10	2 455,55	1 400,06	14 940	15 272	332
MESNIL FUGUET (LE)	192	23	0	102 465	1,045410	2 837,59	1 109,20	0,00	533,67	1 008,83	509,56	5 521	5 465	-56
MISEREY	549	110	0	379 968	1,195603	8 113,74	5 304,89	0,00	692,11	2 536,60	1 666,36	17 303	17 622	319
NORMANVILLE	1 128	195	0	1 081 481	1,092092	16 670,86	9 404,12	0,00	958,76	4 008,36	3 127,35	33 464	33 211	-253
PARVILLE	290	34	0	191 226	1,181771	4 285,95	1 639,69	0,00	659,40	1 377,87	870,04	8 323	8 174	-149
PLESSIS GROHAN (Le)	792	149	0	398 210	1,163643	11 705,07	7 185,71	0,00	502,79	4 259,28	2 339,66	24 395	25 490	1 095
REUILLY	593	136	0	288 981	1,152206	8 764,02	6 558,77	0,00	487,32	3 225,78	1 734,58	19 518	20 283	765
SACQUENVILLE	1 108	281	22	606 142	1,183196	16 375,28	13 551,58	948,35	547,06	5 762,43	3 328,16	38 606	39 966	1 360
SAINT-GERMAIN DES ANGLES	213	38	1	103 750	1,169234	3 147,95	1 832,60	43,11	487,09	1 158,87	632,25	7 107	6 815	-292
SAINT-LUC	254	42	0	143 855	1,024006	3 753,90	2 025,50	0,00	566,36	1 301,38	660,30	7 683	7 741	58
SAINT-MARTIN-LA -CAMPAGNE	105	24	0	48 593	1,512710	1 551,81	1 157,43	0,00	462,79	581,48	403,23	3 620	3 694	74
SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT	5 013	929	358	3 396 658	1,027220	74 087,78	44 802,18	15 432,29	677,57	23 453,67	13 072,83	164 157	170 849	6 692
SAINT-VIGOR	336	89	0	170 846	1,275753	4 965,79	4 292,14	0,00	508,47	1 799,33	1 088,21	11 796	12 145	349
SASSEY	173	30	0	88 737	1,015495	2 556,79	1 446,79	0,00	512,93	923,35	446,00	5 180	5 373	193
TOURNEVILLE	367	78	0	188 502	0,998779	5 423,94	3 761,65	0,00	513,63	1 957,76	930,56	11 939	12 074	135
TRINITE (LA)	108	23	0	59 927	0,948236	1 596,15	1 109,20	0,00	554,88	558,30	259,99	3 364	3 524	160
VAL-DAVID	790	148	1	396 082	0,808083	11 675,51	7 137,48	43,11	501,37	4 253,01	1 620,66	24 321	24 730	409
VENTES (Les)	1 081	193	1	567 136	1,193747	15 976,24	9 307,67	43,11	524,64	5 718,98	3 276,02	34 273	34 322	49
VIEIL EVREUX (Le)	755	118	0	758 941	0,896685	11 158,24	5 690,70	0,00	1 005,22	2 542,56	1 718,68	21 213	21 110	-103
Totaux	85 729	16 420	11 022	79 166 639		1 267 000	791 875	475 125	923,45	316 750	316 750	3 167 500	3 167 500	

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES (JUN 2014)						
1	2	3	4	5	6	7
Attractivité économique & Emploi - Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche Développement usages numériques	Aménagement du territoire - Mobilités durables	Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville - Cohésion sociale & Insertion	Eau et assainissement	Gestion des déchets - Environnement - Propreté	Voirie	Finances
Vice-présidents						
Mme AUGER M. PRIEZ M. BIBES M. MABIRE	M. HUBERT Mme DURANTON	M. BOURRELLIER M. ETTAZAOUI M. DERRAR	M. DOSSANG	M. DAIX	M. MOLINA	M. GROIZELEAU
Membres						
Mme Agnès BAUGE	M. François GANTIER	M. Patrik WATEL	M. Martial FEUVRAIS	M. Gilbert MASCRER (La Trinité)	M. François BIBES	M. Gérard SILIGHINI
Mme Martine SORET (La Trinité)	M. Francis BENARD (Arnières)	M. Gérard SILIGHINI	M. Eloi HAUZAY (Arnières)	M. Samuel HEROUARD (Reuilly)	M. Laurent BERNARD (La Trinité)	M. Bernard MACH
M. Thibault MONTAGNE (Reuilly)	M. Thierry LEFRANCOIS	M. Bernard MACH	M. Samuel HEROUARD (Reuilly)	M. Francis BENARD (Arnières)	M. Pascal JORET (Arnières)	M. Thierry LEFRANCOIS
M. Marc PERRIN	Mme Dominique LE DOYEN (Le Vieil Evreux)	Mme Maryvonne HANNOTEUX	M. Marc PERRIN	Mme Denise Thuillier (Le Vieil Evreux)	M. Jean-Marie NUTTENS (Reuilly)	M. Frédéric PAN (Le Vieil Evreux)
M. Patrick JAUNET (Gauville)	Mme Maryvonne HANNOTEUX	Mme Vanessa REIX (Gauville)	M. Alain NOGAREDE	Mme Vanessa REIX (Gauville)	M. Marc PERRIN	M. Alain NOGAREDE
M. Michel RANGER (Saint Sébastien de Morsent)	Mme Françoise CANEL	M. Christophe QUETEL (Irreville)	M. André DUFOUR (Gauville)	Mme Jocelyne DUCHESNE (Gravigny)	M. André DUFOUR (Gauville)	Mme Françoise CANEL
Mme Catherine DELAUNE (Sacquenville)	M. Christophe QUETEL (Irreville)	M. Jean-Claude NINIVE (Sacquenville)	M. Vincent VAN LAECKEN (Irreville)	Mme Sophie BOCAGE	Mme Sophie BOCAGE	Mme Evelyne DROUARD (Irreville)

M. Joël MAILLARD (Les Baux sainte Croix)	M. Jean-Claude JAMES	Mme Patricia LETHIAIS (Saint Martin la campagne)	M. Michel HERVIEU (Gravigny)	M. Jean-Claude NINIVE (Sacquenville)	M. Claude SEUVREY (Gravigny)	M. François GANTIER
Mme Bertille MIRABEL (Saint Martin la campagne)	Mme Catherine LEGER (Saint Martin la campagne)	M. Gatien COFFI (Angerville)	M. Patrick DESSEAUX (Sacquenville)	M. Olivier LEROUX (Les Baux Sainte Croix)	M. Jean-Claude JAMES	Mme Catherine DELAUNE (Sacquenville)
M. Gatien COFFI (Angerville)	M. Gérard MELIAND (Angerville)	M. Georges JAMET (Saint Sébastien de Morsent)	M. Jean-Luc CINTRAT	M. Gérard MELIAND (Angerville)	M. Jean-Pierre CANDIOT (Les Baux Sainte Croix)	M. Xavier HUBERT
M. Emmanuel VIALON (Saint Luc)	M. Claude BRAY (Saint Luc)	M. Patrice CHOKOMERT	M. Frédéric BENTLEY (Le Boulay Morin)	M. Claude BRAY (Saint Luc)	M. Christophe OLIVIER (Angerville)	M. Christian DE LANGHE
M. Olivier RIGAL-ROY (Le Boulay-Morin)	M. Moïse EUDIER	M. Jean-Pierre CAPILLON (Parville)	M. Jacky JARRY (Huest)	Mme Micheline BROUXEL (Le Boulay Morin)	M. Claude PERIER (Saint Luc)	M. Guy DOSSANG
M. Vincent FICOT (Huest)	M. Guy CORVEE (Huest)	Mme Catherine BENARD	Mme François DAUPHIN-HENNEQUEZ (Les Ventes)	M. Guy CORVEE (Huest)	M. Moïse EUDIER	M. Jean-Luc CINTRAT
M. Alain BREUILLARD (Les Ventes)	M. Stéphane SIMON	Mme Claudine COUV RAT (Normanville)	Mme Laurence BOITEL (Le Mesnil-Fuguet)	Mme Gislaïne DENISE (Les Ventes)	M. Michel DULONDEL	M. Olivier RIGAL-ROY (Le Boulay-Morin)
M. Michel CHAMPREDON	M. Guy LESELLIER (Le Plessis Grohan)	Mme Sophie BERTIN (Aviron)	M. Jean-Pierre WALASZEK	Mme Anne-Marie VIRLOUVET (Le Mesnil-Fuguet)	M. Jean-Pierre WALASZEK	M. Michel MOLINA
Mme Laurence BOITEL (Le Mesnil-Fuguet)	Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT	M. Marc GUILLERMIC (Emalleville)	M. Jean-Claude HERY (Gauciel)	M. Daniel BRUBAN (Le Plessis Grohan)	M. Christophe PINEL (Gauciel)	M. Stéphane SIMON
M. Laurent GRONOWSKI (Le Plessis Grohan)	M. Gilles PREVOST (Saint Vigor)	Mme Catherine DUMOUTIER-MANIÈRE (Fauville)	M. Patrick MARIE (Saint Sébastien de Morsent)	Mme Annie PREVOST (Gauciel)	M. Patrick MARIE (Saint Sébastien de Morsent)	M. Michel CHAMPREDON
M. Patrice CHOKOMERT	M. Alfred ARFI (Parville)	Mme Geneviève DESORMEAUX (Le Mesnil-Fuguet)	M. Gilles PREVOST (Saint Vigor)	Mme Corinne MARIEL (Saint Sébastien de Morsent)	M. Guy BOURGEOIS (Saint Vigor)	M. Michel DULONDEL
M. Michel GOSSSELIN (Parville)	Mme Claire DEGARDIN (Sassey)	M. Abdoulaye MANE	M. Georges SENKEWITCH	Mme Françoise MABIRE (Saint Vigor)	M. Jean-Pierre CAPILLON (Parville)	M. Raynald HAMEL
Mme Catherine BENARD	M. Fabrice DAUBIER (Miserey)	M. Fouade GHZALALE	M. Bertrand MAUCOLIN (Cierrey)	M. Michel GOSSSELIN (Parville)	M. Fernand BARRAL	M. Patrice CHOKOMERT

Mme Cécile LEVEAUFRE (Miserey)	M. François NAY (Caugé)		M. Pascal JUPILLE (Sassey)	M. Dominique HAMON (Cierrey)	M. Alain DURECU (Sassey)	M. Alfred ARFI (Parville)
Mme Pascale FIASSE (Caugé)	Mme Viviane HUYGUE (Normanville)		M. Hervé GILLES	Mme Claire DEGARDIN (Sassey)	M. Hervé GILLES	M. Jacques DUMORTIER (Cierrey)
M. Pascal LEBERRE (Dardez)	M. Alain DUHAIL (Dardez)		M. Luc VANDENDRIESSCHE (Boncourt)	M. Hervé GILLES	Mme Annick LEJEUNE (Boncourt)	M. Daniel MOULIN (Miserey)
M. Vincent HENRY (Saint Germain des Angles)	Mme Anne-Marie LEMARIE (Saint Germain des Angles)		M. Jean-Marie MAILLARD	M. Lerry ROUVEL (Boncourt)	M. Jean-Claude GIRARDON (Caugé)	M. Jean-Marie MAILLARD
M. Claude BEHAR	Mme Monique MOLINO-MACHETTO (Aviron)		M. Philippe VIVIER (Normanville)	M. Jean-Claude GIRARDON (Caugé)	Mme Claudine COUVRAT (Normanville)	M. Philippe VIVIER (Normanville)
Mme Catherine DUMOUTIER-MANIÈRE (Fauville)	M. Marc GUILLERMIC (Emalleville)		M. Vincent MARQUAIS (Dardez)	Mme Viviane HUYGUE (Normanville)	M. Raynal MARQUAIS	M. Gérard DUPARD (La Chapelle du Bois des Faulx)
M. Emmanuel ROUSSEL	M. Christian RONNE (La Chapelle du Bois des Faulx)		M. Bernard BROCHOT	M. Dominique LE BOULCH (Aviron)	M. Sylvain COIGNARD (Saint Germain des Angles)	M. Marc MORILLON
M. Abdoulaye MANE	M. Marc MORILLON		M. Claude BEHAR	M. Fabrice BILEUX (Emalleville)	M. Claude BEHAR	Mme Ana VIVIEN (Le Val David)
M. Erkan ADIGUZEL	M. Cédric ROUSSEL		M. Chan CHAN SIN YAN (Emalleville)	M. Nicolas GREAUME (Fauville)	M. Patrick PATTYN	M. Hugues NAUROY (Tourneville)
Mme Coumba DIOUKHANE	M. Jean-Pierre LANGLAIS (Guichainville)		M. Eric BERT (La Chapelle du Bois des Faulx)	Mme Sylvie NEUVILLE (Le Val David)	M. Patrick CASTEL	Mme Hélène LE GOFF
M. Robin FRERET	Mme Diane LESEIGNEUR		M. Nicolas GREAUME (Fauville)	M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD	Mme François HORION (Fauville)	M. Olivier LEPINTEUR
Mme Delphine PECQUEUX			M. Lionel BRICOURT (Le Val David)	Mme Catherine CAILLAT	M. Alain TILLARD (Le Val David)	Mme Clarisse JUIN
M. Fouade GHZALALE			Mme Véronique DECOUX (Tourneville)	M. Mohammed BENTALHA	Mme Anne CALERO (Tourneville)	M. Fouade GHZALALE
Mme Karène BEAUVILLARD			M. Robert CHAPLAIS (Guichainville)		M. Daniel LOUVEL (Guichainville)	
M. Emmanuel CAMOIN			M. Giovanni CAPUANO		M. Erkan ADIGUZEL	

			Mme Mireille VILAIN		M. Giovanni CAPUANO	
					Mme Clarisse JUIN	
					M. Fouade GHZALALE	
					Mme Françoise LUVINI	